



Direction
générale
de la création
artistique

Rapport d'activité de la Direction générale de la création artistique 2017

Sommaire

Avant-propos / Régine Hatchondo, Directrice générale de la création artistique 3

Panorama : les événements marquants de l'année 5

La DGCA en quelques mots..... 6

Les Rendez-vous de la DGCA de l'année 2017 7

L'action des services

• ...Le service des arts plastiques 9

• ...La délégation à la danse 15

• ...La délégation à la musique..... 17

• ...La délégation au théâtre 20

• ...La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche 23

• ...La sous-direction de la diffusion artistique et des publics 28

• ...La sous-direction des affaires financières et générales..... 32

• ...La mission de la communication..... 36

• ...Le service de l'inspection de la création artistique..... 38

Avant-propos

Françoise Nyssen a posé le partage par tous de la culture comme une priorité. Cette ambition nécessite de renouveler l'action culturelle et de s'appuyer sur l'éducation, la pratique amateur, le numérique et le développement de nouvelles formes de diffusion, tout en renforçant la création.

La DGCA a organisé deux temps forts sur l'action culturelle, en janvier à l'INHA et en décembre au Centre Pompidou, avec l'ensemble des labels de la création artistique. Ces rencontres ont permis la présentation et le partage : des actions exemplaires repérées dans tous les réseaux, des études quantitatives et qualitatives sur les publics, du kit méthodologique d'enquête, et du travail de recherche mené avec des psychologues des universités de Nice et d'Amiens sur les effets sensibles et émotionnels de la médiation artistique sur les enfants et les adolescents.

Un travail de cartographie a été amorcé avec les DRAC pour identifier, dans chaque région, les territoires où le maillage culturel est le plus faible, les quartiers politique de la ville, les établissements d'enseignement prioritaire et la densité de jeunes, afin d'orienter et de déployer des actions ciblées, en développant notamment l'itinérance, le hors les murs, les formes légères et les partenariats avec le champ associatif culturel, éducatif et social.

Le numérique a aussi été cette année une de nos priorités et il le demeurera. Trois moments de réflexion ont constitué les bases d'un plan d'action sur le numérique qui sera mis en œuvre en 2018. Le projet « Matrice Art » mêlant des étudiants issus de l'École 42, de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, de l'École nationale supérieure de Paris-Cergy et de l'ICART. Les étudiants, au nombre de 30, ont reçu en « speed-dating » un accompagnement des professionnels de la culture. Les applications sont en cours de développement et verront le jour fin 2018. Ont été organisées une journée d'étude « Ni vu ni connu » en juin, au Palais de Tokyo, sur la notoriété des artistes à l'ère du numérique, et une rencontre en décembre, à la Gaîté Lyrique, sur les stratégies de communication numérique des structures du spectacle vivant labellisées dans le cadre du festival « 3e scène » /Opéra national de Paris.

Le renforcement du parcours des artistes et l'accroissement de la diffusion a été un autre fil rouge de l'action de la DGCA.

La formation des artistes a été renforcée par la structuration des classes préparatoires, l'achèvement du processus du Diplôme national d'Art (DNA) valant grade de licence et le nouveau souffle donné à la recherche dont tous les dispositifs de soutien seront revus en 2018.

L'insertion professionnelle et l'emploi vont être consolidés par les mesures du FONPEPS modifiées pour une meilleure efficacité et par les nouveaux dispositifs d'accompagnement de l'émergence, par la création d'un accès, pour les jeunes éditeurs de design, les jeunes créateurs de mode et les entreprises des métiers d'art, aux avances remboursables et à la garantie bancaire de l'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

La ministre a fait du soutien aux artistes et auteurs une priorité de son action, au niveau national dans le cadre de la réforme de leur protection sociale et pour que la CSG n'entraîne pas une baisse du pouvoir d'achat, et au niveau européen pour défendre sans relâche le droit d'auteur. Conformément aux engagements pris lors du débat de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les services ont travaillé avec les organisations professionnelles à la création du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) qui devrait pouvoir être installé en 2018.

La structuration des labels de la création et de diffusion et les grands investissements (en particulier pour le projet de Cité du Théâtre- Berthier, l'Opéra- Bastille, la relocalisation du CNAP et l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles) se sont poursuivis, sans oublier le soutien aux Ateliers de Fabrique artistique et aux résidences d'artistes. Pour le secteur des arts visuels, deux nouveaux labels ont été créés : les FRAC et les Centre d'Art d'intérêt national.

Dans le secteur de la musique, le rapport de Roch-Olivier Maistre relatif à la mission de réflexion sur le projet de « maison commune de la musique » a posé les bases d'une refondation de la filière. Une mission de préfiguration en déterminera les contours. Par ailleurs, consciente des

enjeux liés à la diversité culturelle et aux risques de concentration dans le secteur de la musique, la DGCA a réalisé une étude pour les salles de plus de 2000 places qui sera bientôt élargie aux festivals, aux théâtres privés, aux salles de plus petite taille et aux festivals.

L'amélioration du rayonnement et de la diffusion de la création sur la scène internationale a fait l'objet de nombreuses mesures. Dans le secteur des arts visuels, en partenariat avec la Fondation Ricard, une nouvelle plateforme en ligne permet de diffuser des textes critiques (traduits en anglais pour les professionnels étrangers) sur des œuvres d'artistes de la scène française. Dans le secteur du spectacle vivant, 12 compagnies et ensembles ont été accompagnés à l'international.

Enfin, la nécessité de penser l'élaboration de nos politiques à partir des droits culturels, du paradigme de la démocratisation culturelle à celui de la démocratie culturelle, s'est imposée au fil de l'année et des rencontres organisées à la DGCA.

Une meilleure prise en compte de la diversité des esthétiques et des pratiques s'impose, même si la seconde édition du Forum de la mode, des Rendez-vous du Hip-Hop et de l'appel à projet Street Art vont dans ce sens. La constitution de la Délégation à la photographie au sein de la DGCA au début de l'année 2018 redonnera enfin à la discipline une place claire au sein du ministère.

La coopération et la construction de nos actions avec les collectivités territoriales, les associations et les acteurs privés se développent, grâce à l'élaboration de schémas d'orientations et de contrats de filière dans les régions et par le déploiement de démarches souples comme la charte « 1 immeuble, 1 œuvre » qui a permis la commande de près d'une centaine d'œuvres pour de nouvelles constructions ou la charte « art et mondes du travail » publiée cette année, qui contient un recueil de textes critiques et de témoignages écrits par des représentants du monde du travail ou du monde de la culture.

A la suite de la loi LCAP, un rapport sur le 1 % du coût des opérations de Travaux Publics réservé au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public a été rédigé par l'IGAC, le ministère chargé de l'équipement et Maud Le Floc'h et donne aux services du ministère de la Culture des orientations fortes pour l'élaboration d'une feuille de route sur l'art et la culture dans les projets d'aménagement.

Fortes des nouvelles orientations politiques qui lui ont été données, la DGCA a poursuivi son action en faveur du soutien et de la diffusion de la création artistique, tout en renouvelant les cadres conceptuels et formels de cette dernière. Cette dynamique est le fondement d'une prise en considération toujours plus précise des enjeux et des caractéristiques du secteur afin de servir au mieux la culture, son partage et les individus qu'elle touche. Notre action commune trouve son sens à l'aune de ces convictions partagées.

Régine Hatchondo
Directrice générale de la création artistique

Panorama de l'année 2017

- ❑ 7 mars – Clôture du séminaire « Art et mondes du travail » au Centre Pompidou
- ❑ 10 mars – Inauguration de *Jeunes générations*, exposition d'œuvres de la commande publique photographique nationale, Gare de Lyon à Paris
- ❑ 28 mars – signature du décret n° 2017-432 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques
- ❑ 13 mai - Ouverture au public de *Studio Venezia*, œuvre de Xavier Veilhan pour le Pavillon français de la Biennale de Venise
- ❑ 17 mai - Françoise Nyssen est nommée ministre de la Culture
- ❑ 27 mai au 3 juin - deuxième édition de *Rendez-vous hip hop*
- ❑ 21 juin – 36^{ème} Fête de la Musique
- ❑ 27 juin – « Ni vu ni connu », journée d'étude sur la notoriété des artistes au défi de l'économie numérique au Palais de Tokyo
- ❑ 6 juillet – Création d'une délégation à la photographie au sein de la DGCA (modification de l'arrêté du 12 juin 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique)
- ❑ 4 septembre – Première édition de la *Rentrée en musique* dans les écoles
- ❑ 14 septembre – Réouverture de la Salle Firmin Gémier du théâtre de Chaillot après 4 ans de travaux (architecte Vincent Brossy)
- ❑ 15 septembre – Inauguration des nouveaux locaux (architectes Blond et Roux) de l'Ecole nationale supérieure des arts de la marionnette (ENSAM) de Charleville-Mézières
- ❑ 16 au 22 septembre - 4^{ème} édition des *Journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur*
- ❑ 5 octobre : Ouverture au public de l'exposition *Transanatolia* de Mathias Depardon aux Archives nationales
- ❑ 16 octobre – Inauguration du nouveau bâtiment (Studio Milou Architecture) de la Comédie de Saint-Etienne, centre dramatique national
- ❑ 10 novembre : Deuxième édition du Forum de la Mode - Le Sens de la mode qui réunit près de 400 professionnels au Centre de conférence du ministère de l'Economie et des Finances (Bercy)
- ❑ 5 décembre – Nomination de 8 nouveaux Maîtres d'art

La direction générale de la création artistique en quelques mots

La Direction générale de la création artistique (DGCA) définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts visuels et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire. Ses missions couvrent, dans les domaines relevant de ses compétences, le soutien à la création et à la diffusion, l'enrichissement des collections publiques, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion, l'enseignement initial et supérieur, la recherche, l'emploi et l'aide à l'insertion professionnelle, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, l'action européenne et internationale.

La DGCA anime et coordonne, sur l'ensemble du territoire, les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion : établissements publics nationaux, centres de ressources, orchestres permanents, opéras en région, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique nationaux, pôles nationaux du cirque, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, scènes nationales et scènes conventionnées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art et établissements d'enseignement supérieurs.

Pour mener à bien ses missions, la direction générale de la création artistique comprend le service des arts plastiques, la délégation à la danse, la délégation à la musique, la délégation au théâtre, la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics, la sous-direction des affaires financières et générales, la mission de la communication et l'inspection de la création artistique. Une délégation à la photographie a été créée par décret publié le 7 juillet 2017.

Le budget de la DGCA en 2017 *

904,2 M€

784,2 M€ pour le programme 131 - Création

- Action 1 – spectacle vivant : 701,9 M€
- Action 2 – arts plastiques : 82,3 M€

119 M€ pour le programme 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

0,965 M€ pour le programme 186 - Recherche culturelle et culture scientifique

** budget exécuté 2017 en crédits de paiement*

Les Rendez-vous de la DGCA de l'année 2017

Les *rendez-vous de la DGCA* sont des moments de rencontre thématiques avec des invités extérieurs – artistes, chercheurs, intellectuels, professionnels reconnus – organisés pour le personnel de la direction au titre de la communication interne. Ces rendez-vous réguliers offrent la possibilité de prendre du recul par rapport aux sujets de travail quotidien et de saisir, dans un échange fructueux avec les invités, de possibles réflexions pour les nombreux métiers qu'exercent les agents de la DGCA. Les cinq rendez-vous de l'année 2017 ont accompagné les réflexions globales portées par la direction en termes de connaissance des publics, de droits culturels et d'innovation.

« La création au regard des droits culturels », avec Patrice MEYER-BISCH, le 23 février

Philosophe, universitaire, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg en Suisse jusqu'en 2016, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, Patrice Meyer-Bisch a expliqué les grands jalons de l'histoire des droits culturels, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, en passant par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 qui affirme que la diversité est le creuset de l'universel, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société du Conseil de l'Europe en 2005. Il a présenté la Déclaration de Fribourg (FIDH) de 2007 qui entend la culture comme ce qui « recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (art.2). Droit de participer à la vie culturelle, liberté de choisir ses références culturelles, droit de développer ses capacités : les droits culturels sont la possibilité pour l'Homme de vivre son processus d'identification et ce faisant, de pratiquer et de contribuer à des ressources culturelles de qualité. L'éducation est primordiale dans ce parcours.

« La médiation dans un contexte thérapeutique », avec Hamid SALMI, le 19 juin

Psychologue clinicien, psychothérapeute, chercheur en ethnopsychiatrie, Hamid Salmi a présenté les enjeux de médiation auprès des populations immigrées et de leurs enfants. Cette rencontre a permis d'envisager les questions de diversité culturelle, de transmission et de conflits de loyauté (sentiment que l'enfant ressent lorsqu'il a l'impression qu'il doit prendre parti) qui peuvent émerger dans un contexte d'interculturalité. Hamid Salmi a présenté les méthodologies – notamment par la mise en valeur de la culture orale, la défense de la langue, la culture dans la rue, la création de rencontre pour susciter la réciprocité - qui permettent de créer un espace métissé donnant accès aux différents mondes et donc aux différents systèmes de pensée. Pour lui, c'est en créant les conditions d'une rencontre (temps pour se présenter, reconnaissance de l'autre) et en explicitant le sens d'une pratique culturelle que se construit un véritable dialogue interculturel, processus par lequel s'opère une « humanisation » réciproque.

« Mettre en œuvre les droits culturels », avec Luc CARTON, le 30 août

Philosophe, chargé de 1998 à 2001, par le Ministère de la Jeunesse des Sports français, d'une mission prospective sur l'avenir de l'éducation populaire, actuellement directeur à l'Inspection générale de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Luc Carton a exposé la mission exploratoire qu'il mène sur l'évaluation des politiques publiques en matière culturelle. Pour lui, il est nécessaire de changer de paradigme. A ce titre, Luc Carton a été l'un des acteurs de la réforme du décret sur les Centres culturels de Bruxelles et de Wallonie de 2013 qui promulgue à son article 3 les droits culturels. La procédure commence par une analyse partagée, pilotée par un conseil d'orientation indépendant (constitué à parité de membres choisis par le centre culturel et de membres extérieurs à la structure). L'objectif est de dégager une vision des enjeux de la société puis d'en sélectionner un qui sera le fil rouge de la programmation du centre culturel.

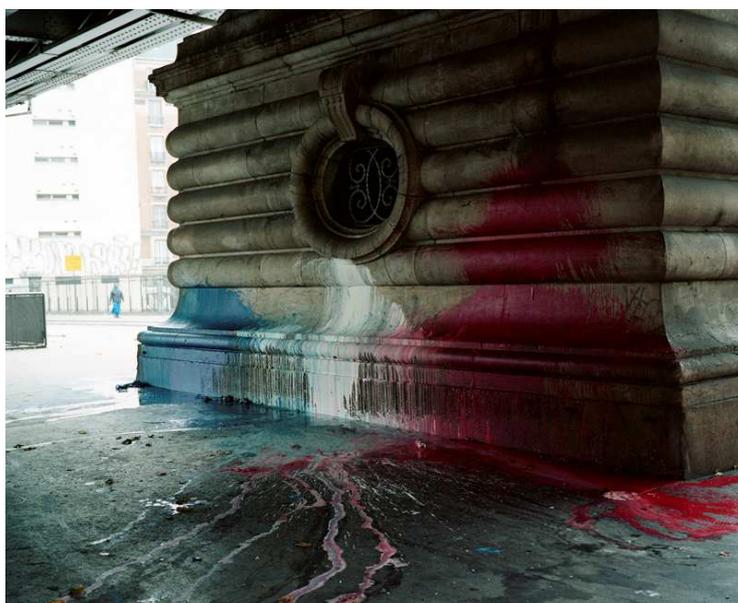
« L'itinérance et la mobilité culturelles dans le champ des arts visuels », avec Ingrid BROCHARD et Olivier VADROT, le 26 septembre

Ingrid Brochard, femme d'affaires et de culture, a créé le MuMo (le Musée mobile) avec la volonté de rendre accessible l'art contemporain aux populations éloignées de la culture pour des raisons géographiques ou sociales. Plus de 100 000 enfants en France et à l'étranger ont déjà été touchés. Ce projet a été lauréat de « La France s'engage » en 2015. Si le premier camion a mis en valeur le travail de 21 artistes choisis en raison de leur poids sur la scène internationale et de leur désir de participer au projet, le « MuMo 2 », conçu par matali crasset, organise la rencontre entre les enfants et les œuvres des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) des régions concernées par l'itinérance.

Olivier Vadrot, diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et ancien pensionnaire de la villa Médicis — Académie de France à Rome en 2012-2013, enseigne le design et la scénographie à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et s'interroge plus particulièrement sur les modalités de diffusion de l'art, qu'il s'agisse d'œuvres visuelles, sonores ou textuelles. Le *Kiosque électronique* (2004), *Circo minimo* (2012), gradin circulaire escamotable destiné aux lectures publiques dans les parcs et jardins, *Flash Collection*, module d'exposition destiné à faire voyager une sélection d'œuvres du FRAC Ile-de-France dans les lycées de la région, ou encore *Caveæ* (2016), commande artistique du Centre national des arts plastiques (CNAP) qui consiste en un kit nomade pour une salle de conférence de 50 places (2016), expriment cette volonté d'aller au-devant du public pour créer la rencontre avec l'art.

« L'innovation dans les politiques publiques », avec Stéphane VINCENT, le 20 octobre

D'abord incubée à titre de test au sein de la Fondation internet nouvelle génération (FING), La 27^e Région est devenue une association indépendante en janvier 2012. Elle a été soutenue depuis ses débuts par l'Association des Régions de France (ARF), la Caisse des Dépôts et neuf Régions membres et a bénéficié de financements européens (Europ'Act). Son directeur, Stéphane Vincent, définit La 27^e Région comme « un endroit où l'on mène des expériences », un lieu où sont explorées de nouvelles façons de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques. Stéphane Vincent a détaillé un cas concret de « recherche/action » mené à Lezoux en 2012, en partenariat avec les collectivités territoriales, afin de réaliser la « maîtrise d'usage » de la future médiathèque de la ville, en lien avec son territoire et au service de ses habitants. Cette « recherche/action » a été menée par une équipe pluridisciplinaire (deux designers, une sociologue et une directrice d'association) qui a passé plusieurs semaines sur le terrain à observer les pratiques et les besoins des habitants et à expérimenter les usages du futur équipement avec le tissu local.



« Bleu blanc rouge » © Francis Morandini

Le service des arts plastiques

La Direction générale de la création artistique a la responsabilité pour le ministère de la Culture des politiques publiques en faveur des arts visuels, art contemporain, photographie, design, mode et métiers d'art. Une délégation à la photographie, rattachée à la directrice adjointe, chargée des arts plastiques, a été créée par décret en 2017.

Depuis 2012, le budget des arts plastiques s'est vu conforté, augmentant de 12 %. Cette évolution favorable a permis de consolider les, de conforter les réseaux des centres d'art et des FRAC, notamment les FRAC dits de nouvelle génération, de mettre en œuvre une politique plus affirmée en faveur des métiers d'art, du design et de la mode et de valorisation des œuvres dans l'espace public.

La politique des arts plastiques conduite en 2017 s'articulait autour d'actions visant à :

- conforter l'accès du public aux œuvres et aux esthétiques les plus variées ;
- favoriser une économie vertueuse de la création pour permettre la construction d'un parcours durable de l'auteur / créateur ;
- consolider et moderniser les outils de diffusion de l'art contemporain et de soutien à la création ;
- Installer l'art au cœur de la vie des citoyens, en liant l'art et le monde du travail, l'art et l'école, ou encore l'art et le patrimoine.
- contribuer au rayonnement international de la scène française de l'art contemporain.

I - Conforter l'accès du public aux œuvres et aux esthétiques les plus variées

1/ Dynamiser la commande publique artistique

La commission consultative de la commande publique a été remplacée par le Conseil national des œuvres d'arts plastiques dans l'espace public qui s'est réuni pour la première fois en mars 2017. Cette année a permis l'installation de cette nouvelle instance réunissant des représentants de l'Etat, des représentants des collectivités et des personnalités qualifiées. Elle doit jouer un rôle de conseil sur la question de l'art dans l'espace public et poursuit l'objectif de reconnaître et d'encourager la diversité des esthétiques et des modes d'expression plastique.

Le ministère a financé une vingtaine d'études et 10 réalisations. Parmi les projets aidés, on peut citer :

- le projet porté par le Parc naturel des Monts d'Ardèche : « *Partage des eaux* » constitués de 6 réalisations artistiques avec Stéphane Thidet, Felice Varini, Olivier Leroi, Gilles Clément, Gloria Friedman, Huang Yong Ping.
- afin de favoriser la bonne réception des projets artistiques par un ancrage territorial et social fort en développant la dimension participative des projets artistiques, le ministère a soutenu un projet de commande à Anne Brégeaut pour le Secours populaire à Limoges, en partenariat avec la Fondation de France, selon le protocole des Nouveaux Commanditaires, ainsi qu'un projet de café citoyen à Amiens ou encore, des projets de commandes artistiques conduits au sein des hôpitaux d'Angers et de Rouen.

Le service des arts plastiques a poursuivi sa politique de reconnaissance d'art urbain (street art) grâce à :

- un appel à projets national qui a permis de soutenir 55 projets (sur 200 demandes en métropole et en outre-mer), réunissant majoritairement des artistes bénéficiant pour la première fois d'une aide publique dans des territoires souvent peu dotés en offre artistique et culturelle ;

- la publication des actes du colloque « État de l'art urbain / Oxymore III » qui s'est tenu les 13 et 14 octobre 2016 à la Villette et qui a permis de replacer la pratique du street art dans son contexte historique et d'inscrire cette discipline dans l'histoire de l'art, en abordant plusieurs questions : qu'est-ce que les historiens de l'art ont à dire de l'art urbain ? Est-ce un sujet d'étude, de recherche, de débat, au moment où le marché de l'art et les institutions lui manifestent un intérêt grandissant ? Que reste-t-il des utopies et de la « pureté originelle » de l'art urbain ? Le colloque a ainsi pu interroger des pratiques longtemps restées à la marge de la reconnaissance du monde de l'art. Une rencontre au Palais de Tokyo s'est déroulée, avec l'ensemble des acteurs et artistes du Plan Oxymores, le 24 avril 2017 ;
- la production, en lien avec Canopé et la *webtv* Whoozart, de 4 films documentaires pédagogiques qui ont fait l'objet de plusieurs projections publiques ; (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Art-dans-l-espace-public/Art-urbain/Quatre-documentaires-explorent-l-univers-du-Street-Art>)
- la participation aux réunions et travaux de la commission d'enrichissement de la langue française autour du vocabulaire de l'art urbain ; l'organisation d'une formation de deux jours en décembre 2017 pour les agents du ministère ; la participation aux rencontres autour de l'ethnologue Marc Augé au Mucem, en décembre 2017, aux côtés de l'association Planète Émergence, porteuse du programme d'art urbain sur la rocade L2 à Marseille.

Afin de favoriser la bonne réception des projets artistiques par un ancrage territorial et social fort en développant la dimension participative des projets artistiques, le ministère a soutenu un projet de commande à Anne Brégeaut pour le Secours populaire à Limoges, en partenariat avec la Fondation de France, selon le protocole des Nouveaux Commanditaires, ainsi qu'un projet de café citoyen à Amiens ou encore, des projets de commandes artistiques conduits au sein des hôpitaux d'Angers et de Rouen.

Le service a conforté la (re)connaissance et la protection des œuvres dans l'espace public par l'alimentation de la base de données du 1% artistique en partenariat avec les DRAC mais aussi avec les *Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur* qui se sont déroulées du 16 au 22 septembre 2017. Au total, plus de 200 œuvres et 130 établissements, de tous les niveaux (école, collège, lycée, université) et de toutes les régions, ont été identifiés par les DRAC (conseillers arts plastiques et éducation artistique et culturelle), les Académies et les Rectorats.

Enfin, la DGCA a renoué avec les commandes photographiques :

« Les Regards du Grand Paris » dont le deuxième volet aboutira en 2018. Cette commande est portée par les Ateliers Médicis (Établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil) en collaboration avec le CNAP. Elle a pour but de permettre, avec six photographes ou équipes minimum par an, de réaliser une œuvre qui entrera ensuite dans les collections du CNAP. D'un budget global de 90 000 €, ce programme est en cours et pour sa deuxième année, le thème choisi est : « Translation : vers le même ou vers l'autre ? ».

La commande « La jeunesse en France / Jeunes générations », pilotée par le CNAP en collaboration avec l'association CÉTÀVOIR a permis de sélectionner 15 photographes auteurs évoluant dans le champ de l'image fixe documentaire : Pablo Baquedano, Marie-Noëlle Boutin, Gilles Coulon, Chimène Denneulin, Claudine Doury, Gabrielle Duplantier, Guillaume Herbaut, Yohanne Lamoulère, Stéphane Lavoué, Géraldine Millo, Myr Muratet, Alexandra Pouzet et Bruno Almosnino, Lola Reboud, Klavdij Sluban, Patrice Terraz.

Au printemps 2017, huit expositions ont permis au plus grand nombre de découvrir ce projet. Le ministère de la Culture a présenté sur ses façades une sélection de clichés et à Clichy-Montfermeil à l'occasion du mois de la photographie du Grand Paris. Une autre sélection a été présentée dans les gares de Bordeaux, Lille, Marseille, Paris – Gare de Lyon et Strasbourg, grâce à l'engagement exceptionnel de SNCF Gares & Connexions. Cette commande a aussi fait l'objet d'une édition et a été exposée lors des Rencontres de la jeune photographie internationale à Niort (du 7 avril au 27 mai 2017) puis dans le cadre du festival Images singulières à Sète (du 24 mai au 11 juin 2017).

2/ Mobiliser des partenaires variés

S'appuyant sur la convention signée avec la fédération des parcs naturels régionaux (PNR), le ministère encourage et soutient la commande artistique sur les territoires. En 2017, le ministère a ainsi accompagné, parmi les autres projets aidés, le programme « Partage des eaux » de commandes artistiques dans le parc naturel des Monts d'Ardèche.

La DGCA encourage la commande artistique privée avec la mise en œuvre du programme « 1 immeuble, 1 œuvre ». Par la signature d'une charte avec le ministère, ce programme vise à encourager l'installation d'œuvres d'art par les promoteurs immobiliers dans leurs nouvelles constructions.

Plus d'une centaine de projets artistiques ont ainsi été engagés par des commanditaires privés. Une relance du dispositif de résidences en entreprises a été engagée avec le réseau entreprendre et en lien avec les DRAC, afin d'expérimenter la charte « art et monde du travail » (13 résidences, qui se dérouleront en 2018, ont été sélectionnées). Le séminaire « art et mondes du travail », organisé par le ministère de la Culture en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental, HEC Paris et le comité d'entreprise des industries électrique et gazière, a réuni différents acteurs (chefs d'entreprise, militants syndicaux, artistes, spécialistes des politiques culturelles) qui sont entrés en dialogue, forts de cette volonté commune de faire aussi de l'entreprise un lieu d'émancipation individuelle et collective. Ces riches échanges ont fait l'objet d'un ouvrage de synthèse publié en 2017.

II - Favoriser une économie vertueuse de la création pour permettre la construction d'un parcours durable de l'auteur / créateur

1/ Rémunération des auteurs des arts visuels, protection sociale et formation professionnelle

En application de l'article 45 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, un rapport sur les arts visuels a été réalisé par le service des arts plastiques. Il est en cours de transmission au Parlement. Ce rapport s'inscrit dans un ensemble de travaux et d'études sur l'économie et la socio-démographie des professions des arts visuels menés depuis plusieurs années afin d'orienter au mieux les politiques publiques. La réforme du régime social des artistes auteurs a fait l'objet de nombreux échanges avec le Ministère des solidarités et de la santé dans la perspective d'une modernisation et d'une consolidation de ce régime au bénéfice des créateurs, inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Le rapport est centré sur l'économie des auteurs des arts visuels. L'ensemble des sources mobilisées, que ce soit les statistiques de l'Insee, des analyses spécifiques réalisées sur les rémunérations ou des études consacrées à des professions, convergent vers un constat : les professionnels concernés, au moins 65 000 travailleurs indépendants, peuvent être caractérisés par une forte précarité. Seuls 10 000 perçoivent « durablement » (sur une période de cinq ans) un revenu net – provenant de leur activité artistique – supérieur à 1430 euros mensuels.

Cette précarité a pour pendant la fragilité des secteurs économiques concernés et leur faible structuration. Ce qui vaut pour les auteurs des arts visuels vaut aussi pour le plus grand nombre des professionnels des arts visuels qui concourent à la production et à la diffusion des œuvres.

Les orientations proposées en conclusion de ce rapport s'inscrivent pour une part dans la continuité de dispositifs existants : l'implication des institutions labellisées et des lieux ressources dans les parcours des artistes, le renforcement des dispositifs de soutien aux entreprises de création, la meilleure observation des évolutions socio-économiques des secteurs. D'autres pistes constituent la réactivation de politiques volontaires, s'agissant des soutiens aux résidences et aux ateliers et ateliers-logements. La mise en œuvre d'un mécanisme de financement de la création et de la protection sociale par un prélèvement sur la richesse produite par l'économie des contenus sur l'internet en constitue l'élément majeur.

Ce rapport, et les pistes qu'il propose, est destiné à nourrir le débat au sein du conseil national des professions des arts visuels sur les conditions d'une structuration de l'économie des arts visuels.

L'attention aux conditions d'exercice, d'activité et de rémunération des auteurs des arts visuels s'est traduite, en ce qui concerne la réforme de la contribution sociale généralisée (CSG) par la recherche d'une mesure de compensation transitoire prévue pour l'année 2018 par voie réglementaire permettant de neutraliser la hausse de la CSG sur l'ensemble des cotisations appelées par la Maison des artistes et l'Agessa.

Le service, en lien avec les professionnels, a contribué à la rédaction de plusieurs chartes de bonnes pratiques :

- dans la continuité du guide « 223 résidences d'arts visuels en France » (CNAP, novembre 2016), le guide de l'art contemporain du CNAP « 141 questions-réponses sur l'activité des artistes plasticiens » a fait l'objet d'une mise à jour publiée en septembre ;
- le Code de déontologie du Comité professionnel des galeries d'art promeut les bonnes pratiques dans les relations entre galeries et collectionneurs, entre artistes et galeries.

2/ Adopter une approche économique des secteurs de la création graphique et plastique

Afin d'accompagner les entreprises de la création, le ministère et les organisations professionnelles ont mis en place au sein de l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles), en cinq ans un dispositif de fonds d'avances remboursables qui permet aux entreprises de création d'accéder à une expertise des projets et au crédit. C'est la première fois qu'une telle approche entrepreneuriale a été adoptée.

Après le fonds d'avances remboursables pour les jeunes créateurs de mode (FAJEC -1,2M€), et le fonds d'avances remboursables pour les galeries d'art du premier marché (FARGA) deux nouveaux fonds ont été conçus en 2016 et lancés en 2017. Il s'agit du fonds d'avances pour les métiers d'art (FAMA) doté d'1M€ avec les Ateliers d'art de France et le fonds d'avances remboursables pour les petits éditeurs de design (FARD) sera mis en place avec l'UNIFA et le CODIFAB.

Afin de pallier la problématique de visibilité de l'offre de l'IFCIC et pour s'adapter aux besoins des créateurs, l'organisme a fusionné l'ensemble de ses fonds à la fin de l'année (les différents comités sectoriels restent inchangés). Cette nouvelle mesure élargit le plafond des demandes ainsi que les durées de remboursements.

3 / Structurer les filières – porter une attention accrue à la formation initiale et continue

Le service arts plastiques veille, dans les domaines des métiers d'art, du design et de la mode, à la transdisciplinarité et à la visibilité des dispositifs. Il souhaite contribuer à la mise en forme de la politique nationale du design pour améliorer la structuration du design d'auteur et œuvre pour renforcer la structuration de la filière de la mode.

Le service des arts plastiques, qui assure la tutelle des manufactures nationales, a piloté le lancement des chantiers des collections et a permis d'engager plusieurs pistes stratégiques de rationalisation des réserves. La réforme de la formation des techniciens d'art engagée par le service est en voie d'aboutissement : le Mobilier national a accueilli 11 apprentis à la rentrée 2017.

La DGCA a soutenu le *webmedia* MAKERY pour cartographier les 350 *fablabs* français (métropole et outre-mer) qui accueillent des artisans, designers et artistes. Il s'agit d'aider les usagers (professionnels, étudiants, amateurs) à localiser et à se renseigner sur les services proposés (formation, les équipements/outils présents) dans ce type de lieux (*hackerspace, makerspace...*). Le lancement est prévu pour début 2018.

La DGCA apporte son soutien à l'Association pour l'Histoire de la Mode pour son projet « Culture(s) de Mode » afin de constituer un groupe de chercheurs en mode pour mener des actions collectives (cartographie des lieux de recherche en mode, expositions, rencontres professionnelles) et promouvoir la recherche et le patrimoine de la mode, afin de donner une

meilleure visibilité aux formations dans la mode (recherche et design) et stimuler la création artistique, les métiers d'art de la mode.

Le service a supervisé le dispositif des maîtres d'art (réforme, jury de sélection 2017), a participé à la tenue des ateliers de démonstration des savoir-faire, installés dans l'Hôtel de Matignon pour les Journées européennes du patrimoine et s'est activement impliqué dans les comités/commissions relatifs à la formation et au patrimoine immatériel, ainsi qu'à l'étude sur les restaurateurs du patrimoine. Deux groupes de travail ont été lancés autour de la présence et la visibilité du design et des designers sur la scène internationale et du parcours durable du designer (formation continue, rémunération, reconnaissance). La DGCA a subventionné le Centre Michel Serres pour qu'un groupe d'étudiants analyse les politiques françaises du design au cours d'un semestre. Après avoir présenté un état des lieux, les étudiants proposeront une action visant à fédérer les acteurs et centraliser les informations.

Le deuxième Forum de la mode, « Le sens de la mode », s'est tenu le 10 novembre 2017 au ministère de l'Economie et des Finances. L'événement a confirmé la dynamique engagée par la filière mode. La ministre y a annoncé la création d'un fonds pour les jeunes créateurs de mode qui sera lancé début 2018 afin d'accompagner à la présentation des collections. Le Comité scientifique de Filière Mode (formation) mis en place par la direction générale des entreprises et présidé par Pascal Morand, président de la Fédération de la Haute couture et de la Mode, a donné lieu à la création du CESUM : la Conférence des Ecoles Supérieures de Mode qui vise à mettre en réseau les différentes écoles de mode françaises et à accroître la visibilité de l'enseignement français en mode à l'étranger.

4 / La notoriété des artistes au défi de l'économie numérique

La DGCA a organisé le 27 juin 2017 au Palais de Tokyo la journée d'étude « Ni vu ni connu. La notoriété des artistes au défi de l'économie numérique ». Dans quelle mesure les modèles numériques et communicationnels émergents radicalisent-ils une économie de l'art déjà structurellement fondée sur la notoriété ? Dans quelle mesure, à l'inverse, lui opposent-ils des logiques inédites, réinventant en profondeur la palette d'instruments qu'ont les artistes pour valoriser leur œuvre ? La journée a mobilisé une dizaine de chercheurs et d'acteurs artistiques autour de ces questions, dans un objectif à la fois de synthétisation (rassembler les mutations observées selon une approche trans-sectorielle et transdisciplinaire) et d'exploration (construire des axes problématiques qui servent de lignes directrices à un chantier de recherche et d'action publique). Cette journée a fait l'objet d'une publication qui regroupe des textes de Camille Alloing, Sandrine Bubendorff, Sylvie Ducas, Gonzague Gauthier, Charlotte Guichard, Bruno Lefèvre, Jean-Marc Leveratto, Olivier Masmonteil, Ariane Mayer, Valérie Méliani, Delphine Naudier, Pierre Oudart, Frank Piaux, Geneviève Vidal & Christian Papilloud.

III - Consolider et moderniser les outils de diffusion de l'art contemporain et de soutien à la création

1/ Protection et reconnaissance des structures par la création de 2 labels

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé les labels « centre d'art contemporain d'intérêt national » et « fonds régional d'art contemporain (FRAC) ». Issus du travail de concertation mené avec les organisations professionnelles et avec les collectivités territoriales, le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels, et les deux arrêtés du 5 mai 2017 spécifiant les cahiers des charges et des missions s'y rattachant ont été publiés. La campagne d'information et de labellisation a débuté et doit se poursuivre dans un dialogue continu avec les DRAC, les collectivités et les structures.

Le centre d'art contemporain de Brest, Passerelle, premier centre d'art à en avoir fait la demande a été labellisé « centre d'art contemporain d'intérêt national », ainsi que la Villa Noailles à Hyères. Les FRAC, labellisés au 1^{er} juillet ont entamé le travail de mise en conformité qui concerne plus spécifiquement leurs statuts et la protection de leurs collections.

2/ Mieux connaître les actions menées sur le territoire national, les valoriser et renforcer la structuration professionnelle par le biais des SODAVI

L'année a été déterminante pour le déploiement de la démarche des Schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI). Sur l'ensemble du territoire national, la DGCA a encouragé, dans le cadre d'un partenariat fructueux avec les collectivités, les acteurs du secteur des arts visuels à se réunir afin d'établir ensemble un diagnostic du secteur à l'échelle des territoires. Cette phase de diagnostic lancée par exemple, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie, en Auvergne Rhône-Alpes ou en Ile-de-France, va permettre d'élaborer un plan d'action qui pourra être déployé au cours de l'année 2018. Le SODAVI est un outil de valorisation et de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, au service des acteurs professionnels et des publics.

Enfin, dans le but d'améliorer la gestion de l'information et sa restitution aux partenaires extérieurs, le service a conduit un travail en profondeur pour la simplification, la clarification et la fiabilisation de la gestion des données d'observation des réseaux de diffusion de l'art contemporain en se dotant de nouveaux outils de pilotage.

3/ Réinterroger les dispositifs de soutien à la création, sécuriser les opérateurs

La situation immobilière du CNAP (Centre national des arts plastiques), insatisfaisante sur le plan de la conservation préventive et financièrement défavorable, doit être révisée globalement. Une solution d'implantation a été dégagée en dialogue avec les membres du comité de pilotage (dont les services de France Domaine et la Direction du budget) : le ministère de la Culture s'est porté acquéreur d'un site à réhabiliter sur la commune de Pantin. La maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération a été confiée à l'OPPIC qui a lancé les études préalables en vue du regroupement sur le site de l'ensemble des services du CNAP.

Le service a piloté la réforme des conditions d'accueil et de sélection des pensionnaires de la Villa Médicis - Académie de France à Rome. Cette réforme vise à réaffirmer le rôle pilote de l'Académie dans le domaine de la résidence artistique et à aboutir à une sécurisation juridique de l'établissement.

IV - Contribuer au rayonnement de la scène française de l'art contemporain

En complément des actions menées avec l'Institut français, le service a développé des dispositifs afin de favoriser le rayonnement de la scène française. Afin d'accompagner la diffusion de la scène française à l'international, la DGCA, en lien avec le comité professionnel des galeries d'art (CPGA), propose aux galeries françaises une nouvelle aide au financement d'une première exposition ou d'une publication monographique bilingue consacrée à un(e) artiste de la scène française dans une galerie étrangère. Trois projets sélectionnés par un jury de professionnels reconnus du secteur des arts visuels sur la base d'un appel à candidatures adressé aux galeries membres du CPGA ont été financés :

- Galerie Cortex Atlético pour la première exposition personnelle dans une galerie étrangère de Kevin Rouillard à la galerie The Chimney de New York ;
- Galerie Papillon pour l'exposition d'Elsa Sahal dans la galerie Nathalie Karg à New-York ;
- Galerie Air de Paris pour l'exposition d'Ingrid Luche à la Galerie François Ghebaly de Los Angeles.

Par ailleurs, le service des arts plastiques a doublé la dotation destinée aux aides à la présence des foires à l'international porté par le CNAP et apporté un financement à la fondation d'entreprise Ricard pour la mise en ligne de *Textwork*, plateforme éditoriale visant à accompagner et promouvoir les artistes de la scène française en langues étrangères. Le ministère de la Culture a participé au financement de projets d'artistes de la scène française présents à l'exposition internationale *Viva arte Viva*. Pour la première fois de son histoire, la Biennale de Venise a fait appel à une commissaire française, Christine Macel, pour cette manifestation de renommée internationale.

La délégation à la danse

La délégation à la danse a poursuivi le dialogue avec les professionnels du secteur grâce à des réunions de travail régulières, en particulier avec les deux associations représentatives des deux réseaux labellisés, Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN), et à l'organisation de plusieurs rencontres avec le secteur chorégraphique autour des résidences d'artistes associés, des Ateliers de fabrique artistique ou des enjeux numériques dans le secteur chorégraphique.

Elle a poursuivi la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'indépendance artistique et au secteur chorégraphique engagé en 2016 avec des mesures nouvelles à hauteur de 989 000€ permettant la revalorisation des marges artistiques dans les 2 réseaux CCN et CDCN, la mise en place de 3 nouvelles associations d'artistes dans les CCN (dont Hervé Robbe au CNDC d'Angers, Latifa Lâabissi et Chloé Moglia au CCN2 de Grenoble), et de résidences de territoires (DRAC), le soutien à 4 festivals jeune public (réseau CDCN) et le renforcement des pôles européens de production, la Maison de la Danse de Lyon et le Festival Montpellier Danse au sein d'un Fonds de production réunissant 17 structures en Occitanie.

La délégation à la danse a par ailleurs impulsé une dynamique nouvelle autour du soutien à la création de films de danse et aux nouvelles pratiques numériques, afin de favoriser l'accès du public à cet art.

L'accompagnement à la diffusion, à la valorisation du patrimoine et au développement de la culture chorégraphique

La délégation à la danse a soutenu 22 projets pour un montant total de 546 000€. Elle a accompagné les projets en réseau favorisant la diffusion chorégraphique (Nos lieux communs, ONDA...), l'émergence (Petites scènes ouvertes), les actions en direction du jeune public (réseau LOOP) ou de publics en situation de handicap (Acajou, Micadanses). Elle a poursuivi son soutien aux associations représentatives du champ chorégraphique (association des CCN et des CDCN, Chorégraphes associés et association des Chercheurs en danse) et aux initiatives en faveur de la culture chorégraphique et de la valorisation du patrimoine de la danse, en particulier la recherche sur des fonds chorégraphiques.

Une nouvelle dynamique en faveur des films de danse et du numérique

En réponse à un manque repéré dans les dispositifs d'aide existants, la délégation a mis en place un nouveau mode de soutien aux films de danse et a accompagné 12 projets pour un montant total de 170 000€, tout en menant une réflexion autour de la diffusion de ces œuvres.

Par ailleurs, une rencontre sur les stratégies de communication numérique a été organisée le 9 décembre à la Gaîté lyrique, dans le cadre du festival « 3^e scène » orchestré par l'Opéra national de Paris. Ce temps d'échange ouvert aux structures labellisées du spectacle vivant visait à identifier les freins rencontrés, les bonnes pratiques existantes et à poser les fondations d'une réflexion sur la durée, en particulier autour de la question de l'accès aux œuvres par les différents publics grâce au numérique.

L'accompagnement des compagnies chorégraphiques indépendantes

L'accompagnement des DRAC dans la mise en œuvre du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant s'est poursuivi tout au long de l'année. Le suivi des commissions régionales a permis de continuer d'observer les effets des évolutions induites par les nouveaux textes mis en place en 2015, la répartition sur le territoire par type d'aides et par esthétiques chorégraphiques, de mesurer le budget alloué aux compagnies (288 compagnies aidées pour un montant total de 8,9 M€ en 2017), et enfin de travailler sur la mise en place d'une méthode d'évaluation du dispositif prévue au 1^{er} semestre 2018.

Parallèlement, 9 nouvelles compagnies ont été reconnues comme compagnies à rayonnement national et international (CERNI), bénéficiant de 79 000€ de mesures nouvelles. Enfin, la délégation a renouvelé son soutien direct à 8 compagnies indépendantes (Joanne Leighton, Hervé Robbe, Maguy Marin, Josef Nadj, Carolyn Carlson, Claude Brumachon et Benjamin Lamarche, Jean-Claude Galotta et François Verret) pour un montant total de 1,2M€.

Le suivi de l'activité des CCN, CDCN et établissements publics chorégraphiques

La délégation à la danse a suivi les processus de nomination des directions dans les CCN et CDCN. L'année a été marquée par le début du mandat de Maud le Pladec au CCN d'Orléans et de Bruno Bouché au CCN de Mulhouse et par la nomination de Sylvain Groud au CCN de Roubaix (il prendra ses fonctions en avril 2018).

Concernant le réseau des CDCN, un accompagnement spécifique en lien avec les DRAC concernées a permis la relocalisation du CDCN Nouvelle-Aquitaine au sein du lieu La Manufacture à Bordeaux, et le lancement des processus de 3 projets de labellisations en Normandie, à La Réunion et en Bretagne.

Les projets de résidences d'artistes associés se sont poursuivis dans les 8 CCN et 11 CDCN engagés dans cette démarche en 2016 et se sont développés dans 3 nouveaux CCN en 2017. La délégation à la danse a organisé en septembre une journée nationale de rencontre qui a réuni les équipes artistiques associées, les CCN, les CDCN, le CND, le Théâtre national de Chaillot et l'ONDA autour de ce dispositif à la Briqueterie et à l'Atelier de Paris pour faire un premier bilan après un an de mise en place, et réfléchir collectivement aux évolutions possibles de celui-ci.

Une rencontre avec les 8 Ateliers de fabrique artistique danse a été organisée en novembre, afin de recueillir les témoignages des équipes investies au sein de ce nouveau dispositif mis en œuvre depuis 2016. Il a notamment été observé l'engagement important des projets sur les volets résidence et éducation artistique et culturelle, pour partie situés sur des zones éloignées d'une offre culturelle.

La délégation à la danse a aussi animé des chantiers transversaux de réflexion, notamment autour des questions réglementaires (mise en conformité des labels / statuts associatifs dans les réseaux CCN et CDCN), de fiscalité et d'action culturelle en dialogue permanent avec les associations représentatives.

La délégation a poursuivi ses missions courantes de tutelle du Centre national de la danse et du Théâtre national de la danse - Chaillot. L'année a été marquée par la réouverture de la salle Gémier, qui permet aujourd'hui à Chaillot de bénéficier d'un outil très performant pour la diffusion de la danse.

L'implication dans les chantiers et réflexions stratégiques de la DGCA

La délégation à la danse a participé au processus de finalisation du projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » et à la rédaction des arrêtés (CCN et CDCN) et circulaires relatifs aux labels du spectacle vivant.

Par ailleurs, la délégation a mis en place des groupes de travail thématiques avec les conseillers danse des DRAC pour approfondir certains sujets tels que l'évolution des labels ou les aides déconcentrées au spectacle vivant.

Enseignement / Formation

En lien avec la SDEESR et le Collège danse du SICA, la délégation a accompagné la réflexion et la mise en place du 2^{ème} cycle DNSPD (Diplôme national supérieur professionnel de danseur) au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, autour d'enjeux de formation aux métiers de la création et de la transmission.

La délégation a également accompagné le processus de réflexion en cours autour de la refonte du Diplôme d'Etat de professeur de danse. Enfin, elle a travaillé à la mise en place de l'étude sur le hip-hop commandée à des chercheurs indépendants, et en lien avec la réflexion autour de l'enseignement de cette esthétique.

La délégation à la musique

La délégation à la musique a œuvré pour une meilleure structuration et un accompagnement des acteurs de la vie musicale. Elle a également fait preuve d'une attention renouvelée aux artistes, aux producteurs et aux musiques actuelles, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale concernant les contrats de filières.

I - De meilleurs structuration et accompagnement des acteurs de la vie musicale

Labels et conventionnements durables

La délégation a été particulièrement investie tout au long de l'année dans les différents chantiers d'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la Loi LCAP pour les 4 labels et le conventionnement qui la concernent : « Opéra national en région », « Orchestre national en région », « Centre national de création musicale » (CNCM), « Scènes de musiques actuelles » (SMAC) et le conventionnement « Théâtre lyrique d'intérêt national ».

Ce nouveau conventionnement structure la reconnaissance de l'Etat en faveur du secteur lyrique au-delà du périmètre labellisé. En effet, en complément du modèle historique réaffirmé par le label, plusieurs maisons d'opéra portent aujourd'hui des projets bâtis sur des modèles économiques plus souples, sans permanence d'emplois artistiques et dont la pertinence conjugue parfaitement les enjeux de démocratisation culturelle et de rayonnement national et international.

Ainsi, l'État dispose aujourd'hui d'un corpus réglementaire complet pour articuler une politique nationale de structuration en 3 niveaux :

- les opéras nationaux en région ;
- les théâtres lyriques d'intérêt national ;
- les scènes conventionnées d'intérêt national pour la musique lyrique.

Dès l'entrée en vigueur des textes réglementaires, plusieurs conventionnements et labellisations sont intervenus pour marquer la volonté de l'Etat de renforcer et/ou structurer plus particulièrement certains secteurs : les musiques de création et lyrique. Ainsi, le centre de création musicale « Voce » à Pigna en Corse a été labellisé « CNCM » et les opéras de Dijon et Lille ont été conventionnés « Théâtre lyrique d'intérêt national ».

La délégation s'est investie dans le renouvellement de directions de structures labélisées et d'établissements de référence nationale. Il s'est agi ici d'œuvrer aux côtés des DRAC pour la prise en compte des priorités du ministère en faveur du renouvellement des générations, de la diversité et de la parité. Ainsi, deux femmes ont été nommées à la tête des orchestres nationaux de Strasbourg et Lorraine et trois dans le réseau des lieux pluridisciplinaires.

L'observation

La délégation à la musique a contribué, aux côtés du Bureau de l'Observation, à deux études sur la concentration pour les salles de plus de 2000 places et sur les festivals (résultats prévus pour 2018).

Des mesures nouvelles en faveur des SMAC

1 M€ de mesures nouvelles supplémentaires ont été délégués dans le cadre du Plan SMAC engagé en 2011 afin de poursuivre la structuration du réseau, l'aménagement du territoire et de consolider les apports financiers de l'État en valorisant notamment des esthétiques peu diffusées. Le soutien du ministère en direction des SMAC s'élève désormais à plus de 13 M€.

Maison commune de la musique

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a confié début juillet à Roch-Olivier Maistre une mission pour une « maison commune de la musique ». Une mission de préfiguration devrait être lancée, afin de définir les contours de cette maison commune.

Soutien aux entreprises de spectacle

Cette année encore, le ministère a poursuivi son action de soutien en faveur des entreprises de spectacle confrontées depuis les attentats de 2015 à des difficultés économiques ou à des charges supplémentaires de sécurité. Constitué avec des participations de l'État, de la Ville de Paris et du secteur professionnel, placé auprès du CNV (Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz) et présidé par la Directrice générale de la création artistique, le fonds d'urgence a pu aider 280 entreprises du spectacle pour un montant global de près de 7 521 400 M€.

II - Une attention renouvelée aux artistes et aux producteurs

Les évolutions du paysage musical liées aux mutations actuelles de la société entraînent de nouveaux besoins dans les usages professionnels des artistes. La délégation a œuvré à une meilleure identification de ces besoins pour tracer des pistes d'accompagnement à travers deux axes principaux.

Le Crédit d'Impôt Spectacle Vivant

La délégation poursuit la mise en œuvre du CISV avec 420 agréments provisoires délivrés en 2017 à 182 producteurs, tandis que 25 agréments définitifs ont été délivrés à 9 producteurs.

La recherche

L'évaluation de la convention 2015-2017 de l'IRCAM et le recrutement d'une nouvelle directrice de la recherche de l'Unité mixte de recherche (UMR) Sciences et technologies de la musique et du son (STMS), en partenariat avec le CNRS et l'UPMC, ont permis de dessiner de nouvelles perspectives sur ce champ de la recherche. Les thématiques de recherche ont été renouvelées pour pérenniser et développer les liens entre art, science et technologie et s'ouvrir au domaine de la santé.

Les créateurs et interprètes

Le dispositif de soutien aux compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires, en partenariat avec la SACEM et les aides à l'écriture d'œuvres musicales originales ont été prolongées : la commission paritaire a accordé 51 aides à l'écriture, dont 18 pour des primo-bénéficiaires (35 % des aides), pour un montant total de 552 000 €.

La délégation à la musique a entamé une réflexion sur les missions confiées à l'Orchestre national de jazz (ONJ) en prévision du recrutement du prochain directeur artistique, pour une meilleure adéquation de cet outil avec le paysage jazzistique qui a fortement évolué ces dernières années. Les équipes indépendantes ont bénéficié de la mise en place de la deuxième édition du soutien spécifique aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international (CERNI) créé en 2016. Cette aide renforcée a permis, en musique, des soutiens complémentaires dans le domaine du jazz.

La délégation a accompagné la pérennisation de l'ensemble Les Arts Florissants qui est devenu la Fondation Les Arts Florissants - William Christie. Au-delà des activités de diffusion et de transmission de l'ensemble, l'implantation à Thiré en Vendée s'accompagne de l'organisation de deux festivals (en août et à Pâques) et de la création d'un quartier des artistes (acquisition de maisons dédiées dans le village).

Les missions du Centre de musique baroque de Versailles ont évolué afin de mieux fédérer le milieu professionnel, en tant que centre de ressources national et international sur le répertoire baroque français, de transmettre et partager ses connaissances auprès du plus grand nombre et de valoriser la diversité des répertoires instrumentaux et vocaux de la musique baroque française.

La délégation a organisé une journée dédiée aux musiques traditionnelles et du monde, en lien avec les fédérations et les acteurs concernés, à Arles en juillet dernier, lors des rencontres plénières avec les conseillers à la musique en DRAC. Cette première rencontre va être suivie de rencontres thématiques dans l'objectif d'un soutien renforcé à ces musiques, et d'une adaptation aux mélanges des pratiques et des formes de création à l'œuvre.

III - Une plus grande connaissance et une meilleure implication des publics

La délégation a développé plusieurs actions afin d'améliorer sa connaissance des publics et de favoriser leur pratique artistique dans le champ musical, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. Elle pilote notamment une étude des publics de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Ce projet s'inscrit dans le chantier global de la DGCA « culture et citoyenneté ».

L'Opéra national de Paris propose des initiatives ciblées en faveur des jeunes publics. Ainsi, les opérations d'avant-première réservées aux jeunes de moins de 28 ans remportent un vif succès. Dans le cadre de son Académie, l'établissement développe des projets originaux orientés vers l'inclusion sociale, la pratique artistique et la découverte du monde de l'opéra. Au cours de l'année, des réflexions ont permis le développement du programme *Dix mois d'école et d'opéra* à travers un dispositif de poursuite de pratique artistique pour les anciens élèves du programme.

La délégation a accompagné et soutenu, en lien avec la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le service de l'inspection de la création artistique, les pratiques artistiques participatives et inclusives des publics sur le territoire. On peut citer dans ce cadre Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et son déploiement sur le territoire national, l'action culturelle des orchestres résidents de la Philharmonie de Paris (Orchestre de Paris, Orchestre national d'Île-de-France, Ensemble Intercontemporain, Orchestre de Chambre de Paris, Arts Florissants), le soutien renforcé apporté à l'association des Concerts de Poche ou encore l'installation de la maîtrise populaire du Théâtre national de l'Opéra-Comique.

Enfin, la délégation à la musique a réalisé une étude avec le service de l'inspection de la création artistique dont l'objectif est d'explorer les modalités d'évaluation des actions de médiation en partant de cas concrets mis en œuvre par des établissements labellisés relevant de la DGCA.



Tiré de la série « Territoires de jeunesse » © Marie-Noëlle Noutin / Cnap

La délégation au théâtre

Théâtres nationaux : la confirmation du projet de la Cité du Théâtre

La délégation assure la tutelle de quatre théâtres nationaux : Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline et Théâtre national de Strasbourg. L'année a été marquée notamment par la confirmation du projet de la Cité du Théâtre, qui abritera sur le site de Berthier (17^{ème} arrondissement de Paris) les nouveaux locaux du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), les salles de spectacle, de répétition et les espaces techniques de l'Odéon - Théâtre de l'Europe et deux salles pour la Comédie-Française lui permettant de présenter l'ensemble des répertoires et des formes contemporaines.

La Fondation de la Comédie-Française a vu le jour cette année, et a pour objet d'accompagner à long terme le développement de l'établissement et de contribuer à son rayonnement national et international.

Structures labellisées (CDN, PNC, CNAREP) : publication des arrêtés labels, nouveaux recrutements, 70 ans de la décentralisation dramatique et création d'un label dédié à la marionnette

Les structures labellisées suivies par la délégation (centres dramatiques nationaux – CDN, pôles nationaux du cirque – PNC et centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public – CNAREP), ont été touchées par l'aboutissement de la rédaction des textes réglementaires découlant de la Loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine adoptée le 7 juillet 2016 et publiée au Journal officiel du 8 juillet 2016, à savoir le décret no 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et les arrêtés du 5 mai 2017, fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national » (CDN) et le contrat type de décentralisation dramatique, au label « Pôle national du cirque » (PNC) et au label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » (CNAREP).

D'une manière générale pour les structures labellisées, la délégation a organisé le recrutement de deux nouveaux directeurs de centres dramatiques (Galin Stoev pour le CDN de Toulouse et Nathalie Garraud et Olivier Saccomano pour le CDN de Montpellier) et de deux nouvelles directions de CNAREP (Bruno Alvergnat et Pierre Duforeau pour le CNAREP de Chalon-sur-Saône L'Abattoir / Chalon dans la rue et Caroline Raffin pour le CNAREP Le Fourneau à Brest). Par ailleurs, les directeurs des CDN de Saint-Etienne, Marseille et Poitiers ont été reconduits pour un troisième et dernier mandat. Les directeurs des CDN d'Aubervilliers, Besançon, Béthune, Bordeaux, Lille, Nanterre, Nice, Rouen, Saint-Denis et Tours ont été reconduits pour un deuxième mandat.

Le réseau des CDN célèbre les 70 ans de la décentralisation dramatique. La délégation s'est associée à cet anniversaire en apportant son concours financier au programme d'actions imaginé par l'Association des Centres dramatiques nationaux (ACDN) pour cet événement (communication dédiée, organisation d'Ateliers de la pensée au Festival d'Avignon), en accompagnant l'initiative du CDN de Colmar de fédérer les CDN du Grand Est et en coproduisant le film documentaire *Une aventure théâtrale – 30 ans de décentralisation* de Daniel Cling.

Près de 1,6 millions d'euros de crédits en plus par rapport à la LFI 2016 ont pu être versés en début d'exercice budgétaire au bénéfice des CDN. Deux théâtres ont reçu le label CDN : les CDR de Tours et de Vire (par arrêté du 7 septembre 2017). La ministre, Françoise Nyssen, a inauguré en octobre les nouveaux locaux de la Comédie de Saint-Etienne.

Concernant les PNC et les CNAREP, outre les modifications d'appellation destinées à rendre compte de la réalité des activités de ces labels, la hausse engagée en 2016 des financements planchers de l'État de 150 000 € à 200 000 € s'est poursuivie pour atteindre 250 000 € en 2017.

Enfin, suite à l'annonce faite par la ministre de la Culture le 3 février, de la création d'un label national pour les arts de la marionnette, la délégation a engagé un travail avec les différents

acteurs de la profession, le SICA et les DRAC afin de proposer une définition du futur label « centre national de la marionnette », dont la création a été confirmée par la ministre Françoise Nyssen lors de son déplacement du 15 septembre à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'institut international de la marionnette (IIM) et de l'ouverture du festival mondial de théâtre de marionnettes.

Poursuite du renforcement du soutien au secteur indépendant non labellisé

La délégation a renforcé, en lien avec les DRAC, les dispositifs de soutien des équipes mis en place en 2016 pour le théâtre, le cirque, les arts de la rue et la marionnette : aides aux équipes conventionnées, identification d'une vingtaine de compagnies à rayonnement national et international (portant à 50 les CERNI relevant du périmètre de la délégation), soutien à deux pôles européens de production, accompagnement d'une douzaine de résidence (portant à plus d'une quarantaine les résidences relevant du périmètre de la délégation) et de 6 Ateliers de fabrique artistique (portant à une petite trentaine les AFA relevant du périmètre de la délégation).

Dans le domaine du cirque et des arts de la rue, la délégation a tenu la commission nationale d'aide à la création conformément au nouveau texte réglementaire (cf. décret n°2014-1651 du 26 décembre 2014 et arrêté du 9 mars 2015). Ainsi, ont été notamment soutenus pour le cirque *La dernière saison*, dernier spectacle de l'emblématique Cirque Plume (Bernard Kudlak), *Humanoptère* de Clément Dazin et le *Camion Théâtre & Cartes sur Table* de Yann Frisch et pour les arts de la rue *Terre commune* d'Alix Denambride, *Cristal Palace* de la compagnie Transe Express et *La Figure du baiser* de Nathalie Pernette. La délégation a poursuivi la mise en œuvre du dispositif d'aide au compagnonnage qui se décline en deux formules : le compagnonnage « artistes » (10 projets soutenus) et le compagnonnage « auteurs » (9 projets soutenus). La délégation a également assuré le suivi de plus d'une trentaine de compagnies formées par des artistes ayant quitté la direction d'un théâtre national ou d'un centre dramatique national ainsi que le suivi de théâtres parisiens non labélisés (Théâtre du Rond-Point, Théâtre de l'Athénée, Cartoucherie). A titre d'exemples, ce soutien a permis l'accompagnement des dernières créations d'Ariane Mnouchkine (*Une chambre en Inde*) et sa tournée en France et à l'étranger, de Georges Lavaudant (*Hôtel Feydeau*, d'après Georges Feydeau présenté notamment à l'Odéon), de Bartabas (*Ex Anima*) ou encore de Valère Novarina (*L'Homme hors de lui* présenté notamment à la Colline).

Festivals et espace public

Dans le domaine des festivals, la délégation a notamment accompagné la 71^{ème} édition du festival d'Avignon et la 19^{ème} édition du festival mondial de théâtre de marionnettes de Charleville-Mézières.

L'année a aussi été marquée par la poursuite des échanges sur les mesures de sécurité des festivals dans le cadre de la mission du préfet Weigel. Suite à la remise de son rapport, le guide des bons usages « Organiser un événement artistique dans l'espace public » a été actualisé et publié en juillet par Artcena. En effet, plus spécifiquement pour les arts de la rue, la plupart des festivals de l'été ont bien fonctionné avec des dispositifs adaptés. Seul le cas d'Aurillac a cette année encore fait l'objet de polémique, mais uniquement par voie de presse, car la manifestation s'est globalement déroulée de manière fluide.

Centres de ressources et écritures dramatiques

Artcena, centre national de ressources, est issu de la fusion du Centre National du Théâtre (CnT) et de Hors les Murs (HLM). L'année a été consacrée à la construction des fondations du projet et en particulier la conduite du projet de système d'information documentaire et de portail web. La délégation a aussi été impliquée dans la procédure de recrutement de la nouvelle directrice de la Maison Jean Vilar, Nathalie Cabrera.

La délégation a poursuivi la mise en œuvre des différents dispositifs de soutien à l'écriture théâtrale contemporaine : l'aide à la création dramatique proprement dite, liée à l'activité de la commission nationale désormais gérée par Artcena, le volet « auteurs » du dispositif d'aide au compagnonnage et le soutien apporté au centre national des écritures du spectacle de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, à Théâtre Ouvert et à la Maison Antoine Vitez.

Théâtres privés : le soutien à l'ASTP et la remise du rapport Bonnell

L'accompagnement de l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé) a été poursuivi, en lien avec la Ville de Paris. Face aux fortes mutations du secteur et suite à la dégradation de la situation financière de l'association, une réflexion de prospective professionnelle et économique a été confiée à René Bonnell afin d'identifier les leviers qui permettraient de garantir la pérennisation de l'action de l'ASTP, notamment son mécanisme de garantie de déficit et de proposer différentes hypothèses d'évolution des dispositifs existants, afin de répondre aux besoins des théâtres privés tout en assurant une solidarité interprofessionnelle.

Suite à la remise du rapport aux tutelles au cours de l'été, le travail d'analyse de l'opportunité et de la pertinence de la mise en œuvre des préconisations a débuté conjointement avec la Ville de Paris et le bureau de l'ASTP. Certaines des recommandations permettant d'optimiser le fonctionnement dans le cadre existant ont déjà pu être mises en œuvre ; pour d'autres, il a été décidé de créer des groupes de travail pour les approfondir. Des études complémentaires seront par ailleurs mises en œuvre en 2018 concernant les recommandations visant à optimiser les recettes et mobiliser d'autres modalités de financement.

Cirque de tradition : remise du rapport Lemaire et instauration de la commission nationale des professions foraines et circassiennes

En juin 2016, une mission interministérielle (ministères chargés de l'intérieur, des collectivités territoriales, de la culture, de l'économie, des comptes publics, du commerce et de l'agriculture) a été confiée au préfet Lemaire afin d'étudier les problèmes rencontrés par les professionnels de la fête foraine et du cirque (notamment en terme d'accueil, de réglementation, de relation aux collectivités locales) et de proposer des pistes de solutions envisageables. Si la majorité des recommandations ne relève pas directement du ministère de la Culture, les attentes formulées envers le ministère sont fortes. Le ministère est notamment membre de la commission nationale des professions foraines et circassiennes instaurée par décret n°2017-1501 du 27 octobre et placée auprès du Premier ministre.

Sans attendre la mise en place de la commission, la délégation a créé en une enveloppe d'aide exceptionnelle et de secours à destination des cirques traditionnels et a confié à Artcena la mise en place d'un groupe de travail rassemblant professionnels du cirque contemporain et du cirque traditionnel ainsi que des représentants des collectivités pour actualiser la charte « droit de cité ».

Formation et enseignement supérieur

Enfin, la délégation a participé aux réflexions menées par la DGCA sur les filières : de l'enseignement initial à l'insertion professionnelle en passant par l'enseignement supérieur, en lien avec la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la sous-direction de la diffusion artistique et des publics. La délégation assure par ailleurs le suivi des structures en charge de la formation permanente des artistes et de leur insertion professionnelle (Chantiers nomades, ARTA, JTN...).



Tiré de la série « Des histoires d'amour à Marseille – Le mythe de Gyptis et Protis » © Yohanne Lamoulère / Cnap

La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche

I - L'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques

1/ Présentation générale

Le secteur de l'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques comporte près de 80 établissements d'enseignement supérieur, 44 écoles supérieures d'art dont 10 nationales et 34 établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant dont 4 opérateurs nationaux, ainsi que 9 écoles de cirque et une vingtaine de classes d'enseignement préparatoire. La majorité des établissements territoriaux sont constitués en établissement public de coopération culturelle (EPCC).

Plus de 15 000 étudiants sont formés chaque année (11 000 en arts plastiques et 4000 en spectacle vivant) en arts plastiques, design, photographie, mode, théâtre, musique, danse, cirque, marionnette. Le taux d'insertion des diplômés, 3 ans après l'obtention de leur diplôme est de 75% en AP et de plus de 90% pour le SV.

Le ministère de la Culture a consacré à ces établissements, hors travaux et hors bourses, plus de 126 M€, soit une augmentation d'environ 5% par rapport à 2012.

2/ Un important effort d'investissement pour moderniser et sécuriser les établissements

Un nombre important d'établissements sous tutelle du ministère de la Culture nécessitent des opérations de rénovation, de mises aux normes, de réaménagement, voire d'extension, afin de pouvoir continuer à garantir la sécurité des étudiants et des personnels mais également pour pouvoir offrir aux étudiants un enseignement d'excellence.

Cette année, les étudiants de l'Institut international de la Marionnette à Charleville-Mézières ont pu entrer dans leurs nouveaux locaux. Le bâtiment a été inauguré à la rentrée par la Ministre, après plusieurs années de travaux largement soutenus par les services de la DGCA. Les travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP) d'Arles ont quant à eux avancé de manière significative : la nouvelle école devrait ouvrir ses portes en 2019.

Des travaux importants de mise en sécurité et d'accessibilité sont menés conjointement dans l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) et l'École d'architecture de Paris-Malaquais. Il s'agit notamment pour l'ENSBA de mieux accueillir les étudiants et le public et de lui permettre, à terme, d'ouvrir de nouveaux espaces de monstration de ses nombreuses collections.

3/ Gouvernance

La création des métropoles et la fusion des régions, actées en 2016, sont désormais l'occasion pour les élus locaux de repenser l'organisation de l'enseignement supérieur des arts plastiques et du spectacle vivant. Dans ces conditions, le ministère de la Culture, à travers la DGCA et les DRAC, est très présent auprès des écoles territoriales qui sollicitent son appui, comme cela a pu être le cas pour les écoles de Caen-Cherbourg, d'Avignon, d'Angoulême-Poitiers ou de Chalon-sur-Saône. Certaines situations restent préoccupantes (les écoles des Hauts-de-France) et le ministère doit rester présent afin de sortir de la manière la plus positive possible de ces situations complexes.

La DGCA est très attentive à la situation des écoles dont elle assure la tutelle. Un suivi spécifique de l'école de la photographie d'Arles a été mis en place, en cohérence avec les recommandations de la mission IGAC menée à l'automne, dans le contexte particulier du déménagement de l'école pour la rentrée 2018-2019. Les directeurs des écoles d'art de Dijon, Nice (Villa Arson) et Bourges ont pour leur part été renouvelés dans leurs fonctions.

Un groupe de travail partagé créé sur l'intranet du ministère par la DGCA a été une première étape importante du dialogue avec les DRAC en lien avec les écoles territoriales.

4/ Révision du statut des enseignants

Une concertation a été conduite depuis 2015 par la DGCA et le SRH avec les organisations syndicales représentatives des professeurs des écoles nationales supérieures d'art en vue de l'actualisation du décret du 23 décembre 2002 qui régit leur statut. Un projet de nouveau décret statutaire, intégrant une grille redécoupée, a été établi ; il pourrait aboutir en 2018. La concertation sur l'actualisation du statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, si elle satisfaisait pour l'essentiel les revendications des enseignants des ENSA, a créé un climat de tension avec les écoles supérieures d'art territoriales dont les enseignants aspirent à voir leur statut actuel aligné sur celui des professeurs des écoles nationales supérieures d'art. Le ministère de la Culture a ouvert la discussion avec France Urbaine, avec en vue l'établissement du coût exact d'une telle réforme pour les collectivités territoriales.

5/ Mise en place des classes préparatoires à l'enseignement supérieur des arts plastiques

La Loi LCAP prévoit l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques. La mise en place d'un enseignement préparatoire public a pour objet principal de renforcer la diversification des profils des étudiants accédant aux écoles supérieures publiques de la création ainsi que de constituer une offre d'enseignement public concurrente des classes préparatoires privées aux cursus très coûteux. Le décret fixant la mise en œuvre de cet objectif a été publié le 4 mai 2017. Le passage par une classe préparatoire est un atout pour la réussite à l'examen d'entrée, pour la bonne orientation de l'étudiant et pour la stabilité de son parcours. L'attribution de l'agrément rapprochera naturellement la classe préparatoire publique de l'école supérieure d'art publique.

Pour le spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, marionnette), il s'agit principalement de consolider les cycles dits d'orientation professionnelle ou spécialisés des conservatoires, pour aboutir à une meilleure structuration de l'offre d'enseignement. Des classes à l'initiative d'écoles de statut associatif ou autre pourront également être agréées. L'objectif de ces enseignements est l'accompagnement des élèves à la préparation d'un futur parcours dans l'enseignement supérieur. L'octroi de bourses sur critères sociaux devrait contribuer à favoriser la mixité sociale et géographique ainsi qu'une émulation féconde au sein des classes.

La loi LCAP offre la possibilité aux régions qui financeraient ces enseignements du spectacle vivant de se voir transférer les crédits attribués jusqu'en 2012 par l'État pour ces enseignements.

6/ La consolidation de l'ancrage des établissements d'enseignement supérieur dans le schéma LMD

Dans le domaine des arts plastiques, le bilan pédagogique confirme la grande qualité des formations à bac + 5 puisque toutes les écoles ont été habilitées à délivrer des diplômes conférant le grade de master. Dans les domaines du spectacle vivant, les établissements territoriaux habilités à dispenser des formations dans les domaines du spectacle vivant (DE de professeur de danse) et/ou à délivrer des diplômes nationaux (DNSP de musicien, de danseur, de comédien, d'artiste de cirque et DE de professeur de musique) ont aujourd'hui des statuts d'association, d'association de préfiguration ou d'EPCC. Toutefois, à ce stade, même si une grande partie des formations qu'ils délivrent remplissent d'ores et déjà le cahier des charges de la licence, le pas les menant vers le conférant grade de licence n'a pas encore été franchi. Seuls les deux CNSMD de Paris et de Lyon délivrent des diplômes d'établissement conférant grade de master. En dehors de ce réseau d'établissements habilités à délivrer des diplômes nationaux, le ministère de la Culture apporte également son soutien à des enseignements supérieurs et professionnels dispensés par des structures ne relevant pas de sa seule tutelle ou compétence de certification, mais s'inscrivant dans ces objectifs de formation dans le domaine de l'enseignement artistique.

La campagne d'habilitation 2016-2017 a permis de renouveler des habilitations à délivrer des diplômes d'artistes-interprètes en danse, des diplômes d'enseignants en musique pour et d'habiliter les deux CNSMD à délivrer le CA aux fonctions de professeur de musique, le conférant grade de master pour les DNSEP. Enfin, le processus de reconnaissance du grade de licence pour le diplôme national d'art (DNA), défini par l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques, est actuellement engagé. Il permet de conférer aux titulaires de ce diplôme le grade de licence à compter du mois de juin 2018.

7/ La consolidation de l'offre diplômante en spectacle vivant

Les groupes de travail dédiés à chaque spécialité (danse, musique, théâtre, directeur de conservatoire) se réunissent régulièrement, en fonction des thèmes à aborder, avec pour principal objectif de réfléchir à la problématique de réévaluation des diplômes d'enseignants, certificats d'aptitudes (CA) et diplômes d'État (DE), dans le but de porter progressivement l'ensemble de ces deux certifications aux niveaux I (pour les CA) et II (pour les DE) du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), dans toutes les spécialités.

Le principal projet est de poursuivre les travaux de réévaluation des diplômes d'enseignement, CA et DE. Après les diplômes relatifs à la filière musicale, les travaux ont été concentrés sur la réévaluation du CA de professeur de danse, dont les textes ont été publiés en tout début d'année, et du CA de professeur d'art dramatique, dont les textes ont été présentés pour approbation au mois de juin en vue de leur publication.

8/ Un dispositif d'aide aux étudiants fortement sollicité

Le FNAUAC est un fonds national d'aide d'urgence annuel concernant les étudiants de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur culture ne remplissant pas les conditions pour prétendre à une bourse sur critères sociaux. Les étudiants en formation continue et ceux percevant une indemnité chômage sont exclus de ce dispositif. Sur un montant total de 430 839 €, 305 214 € ont été attribués aux étudiants de la création artistique (221 139 € pour 81 dossiers relevant des arts plastiques et 84 075 € pour 25 dossiers retenus relevant du spectacle vivant). La gestion des dossiers témoigne d'une répartition équilibrée entre hommes et femmes, avec une dominante de ces dernières pour le secteur des arts plastiques.

II - La recherche en arts

1/ La publication de deux numéros consacrés à la recherche dans les arts de la scène dans la revue ministérielle *Culture et recherche*

L'année a été marquée par la parution des deux numéros 135 et 136¹ de la revue *Culture et recherche*, intitulés respectivement « Scènes de Recherche » et « Recherches en scène », entièrement consacrés à la recherche dans les domaines des arts de la scène. La conception de ces numéros a été confiée au groupe de travail Recherche de l'inspection de la création artistique piloté par la Mission Recherche et mis en place dès 2016.

Les réflexions et enjeux présentés dans ces publications, couplés à ceux développés dans le numéro 130 de cette même revue, dédié à la « Recherche dans les écoles supérieures d'art », se prolongeront en 2018 dans le cadre d'une journée d'échanges organisée en partenariat et au Centre national de la danse autour du thème : « Art et Recherche : quelle rencontre !? »

2/ Les rencontres et le séminaire Recherche et Création en Avignon

Depuis 2014, le Ministère de la DGCA accompagne les rencontres *Recherche et Création* organisées par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) durant le festival d'Avignon. Ces

¹ Numéro 135 <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/Scenes-de-recherche>

Numéro 136 <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/Recherches-en-scene>

rencontres, qui se déroulent sur 2 jours, invitent des chercheurs de différentes disciplines et des artistes (auteurs, comédiens, danseurs, metteurs en scène...) à échanger autour d'une thématique commune. Elles sont suivies par un séminaire d'une journée, organisé avec la Maison professionnelle du spectacle vivant (MPSV) qui convie des artistes, des représentants des acteurs culturels, des membres de la MPSV (organisations professionnelles, centres nationaux de ressources, organismes sociaux, sociétés civiles d'auteurs, responsables culturels...), des chercheurs, des enseignants des écoles d'arts, des étudiants...

L'objectif de cette 3^{ème} journée a été de présenter des projets de recherche financés par l'ANR, le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et le ministère de la Culture et/ou des projets ou d'expériences mis en place dans les Écoles d'art et du spectacle vivant. En 2017, la DGCA a participé à la 4^{ème} édition des rencontres et séminaire Recherche et Création qui se sont tenus les 10, 11 et 12 juillet 2017 et qui ont porté sur le thème du « désordre du monde ! ». Cette édition a réuni vingt et un intervenants issus de disciplines variées et de six pays différents, quatre représentants institutionnels, six artistes programmés dans le cadre du festival et plus de 300 participants.

L'appel à projets Recherche dans les écoles d'art et de design

En 2017, la SDEESR a piloté une nouvelle session de l'appel à projets Recherche dans les écoles d'art et de design qui a abouti, en s'appuyant sur l'avis d'un conseil scientifique, à la sélection de 18 nouveaux programmes pour un financement de 1 ou 2 ans et de 7 nouveaux projets d'unités de recherche pour un financement de 4 ans. Ce soutien vient s'ajouter au financement de 30 projets de recherche toujours en cours de réalisation dans les écoles d'art et de design, sélectionnés dans le cadre d'appels à projets antérieurs (dont 5 programmes, 16 unités et 9 cycles de recherche).

3/ Le fonds transversal pour des projets de recherche

Le fonds dit « indisciplinaire » mis en place en 2016 afin de soutenir des projets de recherche émergents dans le champ du spectacle vivant a également permis de financer cinq projets en 2017, qui viennent s'ajouter à quatre premiers projets financés dès 2016. Ce dispositif ne sera pas poursuivi selon les mêmes modalités en 2018. Un chantier de réflexion sera engagé avec l'ensemble des services sectoriels de la DGCA pour élaborer de nouvelles modalités de soutien aux projets de recherche en art.

III - L'emploi dans le spectacle vivant

L'année 2017 a été marquée notamment par la mise en œuvre du fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), l'évolution du dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants et la contribution à l'élaboration de plusieurs textes réglementaires.

1/ Le FONPEPS

Le bureau de l'emploi du spectacle vivant a contribué à la rédaction des textes et conventions nécessaires à la mise en œuvre des 9 mesures du FONPEPS et à l'appel à projet de l'aide consacrée à la garde d'enfant.

Sept des neuf mesures annoncées sont entrées en vigueur et fonctionnent, dont deux ont été mises en place et une élaborée en fin d'année 2017 :

- le dispositif de soutien de l'emploi dans les secteurs fragiles cafés-culture (GIP/cafés culture), entré en vigueur en novembre 2017 ;
- le dispositif de soutien de l'emploi dans les secteurs fragiles éditions phonographiques, entré en vigueur en novembre 2017 ;
- l'Aide à la Garde d'Enfant d'Artistes et Techniciens Intermittents (AGEDATI), élaborée fin 2017, et mise en place en février 2018.

Deux mesures encore en cours de finalisation seront mises en œuvre avant l'été 2018 :

- le Fonds Assurantiel des Groupements d'Entreprises de la Culture (FAGEC) ;
- le dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles/petits lieux de diffusion de musique/théâtre/danse, une version finalisée ayant été élaborée et nécessitant un examen juridique approfondi.

2/ L'évolution du dispositif de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant

Le rapport d'évaluation de politique publique, réalisé en 2016, a mis en lumière la nécessité de simplifier et de moderniser le dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Dans le cadre du bureau du CNPS élargi, la DGCA a engagé une concertation avec les partenaires sociaux sur l'évolution de ce dispositif. Ces travaux ont conduit à l'insertion d'un article visant à simplifier et moderniser le dispositif de la licence dans le projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance ».

3/ La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et les autres chantiers réglementaires

La SDEER a été mobilisée pour la préparation des textes d'application de la loi LCAP, notamment sur les travaux relatifs à la pratique amateur. Elle a organisé une concertation sur ce sujet dans le cadre du bureau du CNPS. Un décret a été publié en 2017, et un projet de d'arrêté a été finalisé.

L'année 2017, a par ailleurs été marquée par un travail de concertation interministérielle et avec les professionnels sur les textes d'application de la loi de modernisation du système de santé. Ainsi, en matière de risques sonores, l'adaptation des obligations relatives à la protection du public s'efforce de concilier les impératifs de santé publique et des spécificités du secteur du spectacle vivant.



« Noellyne » - tiré de la série : « Que deviennent les enfants d'ici ? » © Gabrielle Duplantier / Cnap

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics

Pour une participation et un accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles

Parce qu'elles constituent un lieu privilégié de l'émancipation et de la construction du citoyen, le suivi, l'accompagnement et le soutien de pratiques artistiques des amateurs dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, des arts du cirque et des arts plastiques, constitue une dimension importante de l'activité du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles. Cette année, la cinquième édition de l'appel à projets *Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs*, a permis de soutenir 92 projets collectifs portés par près de 3000 amateurs dont plus de 35% sont des jeunes de moins de 25 ans. Le dispositif Danse en amateur et répertoire suivi par le bureau et mis en œuvre par le Centre national de la Danse a permis à des groupes de danseurs amateurs (166 issus de 9 régions), accompagnés par un artiste professionnel, de remonter 16 extraits de pièces de répertoire (tous les styles de danse sont concernés) développant ainsi leur culture chorégraphique.

Le bureau a également accompagné la nouvelle association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) dans la rédaction d'une charte nationale définissant les missions, les objectifs et les ambitions des écoles et les critères nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements. Collaborative et évolutive, cette charte est une première étape vers un travail de structuration des parcours d'enseignement artistique dans le domaine des arts plastiques, pour une participation et un accès de tous aux arts et à la culture. Dans cette perspective, le bureau a contribué au travail de l'Inspection générale des affaires culturelles sur l'accès des personnes en situation de handicaps aux pratiques artistiques et aux œuvres. La rédaction d'un vademecum à destination des directeurs de lieux d'enseignement artistique pour l'accueil des élèves handicapés a aussi été engagée, en partenariat, avec l'association Musique en Situation de Handicap.

Redonner du sens à l'engagement de l'État au sein des conservatoires

Le réengagement financier de l'État auprès des conservatoires en 2016 a coïncidé avec la reprise d'un dialogue régulier et ouvert avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement spécialisé et notamment les collectivités territoriales. Cette dynamique de travail a permis la rédaction concertée du décret et de l'arrêté précisant les conditions d'agrément des établissements proposant des enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique. Elle a également permis d'engager une réflexion commune autour de la question de la révision des critères de classement et des modifications nécessaires à la mise en cohérence des schémas d'orientation pédagogique (SOP) avec ces nouveaux critères. Ce chantier, qui s'ouvrira au début de l'année 2018 doit permettre : de faire une place plus grande encore aux pratiques collectives ; d'inciter à des collaborations plus évidentes et régulières avec l'ensemble des acteurs culturels et artistiques des territoires, y compris dans le domaine des pratiques artistiques des amateurs (batterie fanfares, MJC, etc...) ; de rendre possible l'accompagnement des projets formulés par les élèves, même lorsqu'ils sont pluridisciplinaires (exemple des comédies musicales), tout en offrant à certains les clés de la réalisation de leur ambition professionnelle.

Pour l'enfance et la jeunesse

Lancé en 2016, le plan *Génération Belle Saison* s'articule autour de plusieurs thèmes structurants : mobiliser tous les acteurs / conforter les artistes qui font le choix de la jeunesse / placer la rencontre avec les œuvres au cœur de l'éducation artistique et culturelle / développer les compétences professionnelles / agir au plus près des territoires / accroître la visibilité des actions / observer et évaluer. Dans ce cadre, le bureau a soutenu près de 20 projets de mises en réseau, de coopératives de production ou encore de mutualisation dans 9 régions, ainsi qu'au Brésil, au Liban, en Chine et en Serbie. La signature du protocole d'accord en faveur de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant entre le ministère de la Culture et le ministère de la Famille, ainsi que la journée nationale qui en a découlé ont également constitué un temps fort de cette année.

Enfin, le bureau a poursuivi la coordination au sein de la DGCA du travail initié en 2016 sur la question de l'action culturelle au sein des labels de la création (définition d'objectifs et d'outils communes, animation d'une réflexion conjointe...) par l'organisation d'une journée d'échange sur ces sujets le 12 janvier à l'INHA et le 1^{er} décembre au Centre Pompidou réunissant près de 300 personnes, directeurs, chargés des relations publiques, secrétaires généraux... A cette occasion, l'évaluation des effets des actions de médiation artistique sur les enfants et les adolescents réalisée par le Centre de recherches en Psychologie de l'université Picardie Jules Verne d'Amiens et le Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales de l'université Sophia Antipolis de Nice a été présentée. Elle a notamment mis en évidence l'importance du dispositif dans ces actions ainsi que celle du rôle de chacun des acteurs et plus particulièrement celui du médiateur, de l'artiste et des enseignants. Ainsi, l'étude démontre que c'est bien la médiation qui est au cœur de ces actions et qui va lier les différents intervenants, tout en soutenant la créativité.

Soutien à la mobilité des artistes et des professionnels, coopération artistique internationale, Europe, Francophonie et accompagnement des artistes en exil.

Dans le cadre de son rôle d'interface d'information européenne et internationale, le bureau de l'action européenne et internationale a participé à la préparation d'une centaine de déplacements et d'entretiens de membres du Gouvernement avec leurs homologues, d'une cinquantaine d'instructions de nouveaux ambassadeurs de France et de plans d'actions des ambassades et près d'une trentaine d'accords diplomatiques. Une session de formation à l'attention des agents du ministère sur l'accompagnement de projets artistiques en Europe et dans le monde a été conçue et animée. Une trentaine de porteurs de projets a été accompagnée directement en conseil individualisé en lien avec les DRAC concernées. Afin de soutenir ces actions, un document de présentation des activités internationales de la DGCA a été réalisé (français-anglais), avec la mission de la Communication.

Le soutien à la mobilité internationale des artistes et des professionnels, aux échanges et rencontres artistiques, aux réseaux européens et aux collaborations internationales s'est traduit par des accueils en France d'artistes, de programmateurs et de professionnels étrangers, une présence d'artistes et la diffusion à l'étranger d'œuvres produites en France avec le soutien de l'Institut français, des actions entre écoles d'art, des opérations de visibilité de la scène artistique française à l'étranger, des rencontres professionnelles bilatérales, des rencontres européennes. Le suivi de la facilitation de la mobilité des artistes et des œuvres se traduit par le soutien aux plateformes d'information sur la mobilité artistique *On The Move* et *Mobiculture* et au Fonds Roberto Cimetta (fonds international de mobilité et de structuration, en particulier dans l'espace méditerranéen).

Dans le cadre du déploiement des coopérations artistiques internationales, l'année a été marquée par la consolidation des 9 relais spécialisés du spectacle vivant et des arts plastiques, implantés dans 7 zones géographiques prioritaires et développés conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Institut français : Royaume-Uni, Allemagne, Italie, États-Unis, Amérique du sud hispanophone, Europe du sud-est, Chine. Un dixième relais a également été expérimenté pour le spectacle vivant en Asie du sud-est. Ces relais spécialisés, ainsi que d'autres postes diplomatiques, se sont notamment impliqués dans la mise en œuvre de *Génération Belle Saison* à l'étranger.

Un nouveau dispositif de soutien à la préparation de projets européens a été mis en œuvre : il a permis de soutenir le démarrage de 5 projets de réseaux européens du spectacle vivant via un appel à projets. En partenariat avec les délégations au spectacle vivant de la DGCA, le bureau a préparé la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à l'internationalisation des activités de 12 compagnies soutenus par le ministère.

Le bureau de l'action européenne et internationale a pris le pilotage, aux côtés de la délégation au théâtre, de la présence du ministère français de la Culture au sein de la Commission internationale du théâtre francophone.

Le bureau a participé activement aux dispositifs de résidences d'artistes et à la préparation des

Saisons pilotées par l'Institut français : France-Israël en 2018, France-Roumanie en 2019, Saison des cultures africaines en 2020. Le ministère a finalisé la réfection de ses 11 ateliers-studios dévolus à l'accueil d'artistes et professionnels étrangers en résidence à la Cité internationale des arts de Paris. Un de ces studios a été dédié à l'accueil d'artistes en exil avec un soutien financier spécifique du ministère. Le BAEI déploie d'ailleurs, conjointement avec le SG, une politique d'accompagnement des artistes réfugiés et en exil par le soutien des actions de l'ONDA, du Fonds Roberto Cimetta et de l'Atelier des artistes en exil. La DGCA a également facilité la relation de la TIMMY, groupe de bénévoles qui accompagne les mineurs isolés à Paris, avec les principaux opérateurs culturels d'Île-de-France, afin d'accueillir dans leur salle le week-end, des groupes de mineurs.

Enfin, le bureau a continué sa mission d'analyse des activités internationales des réseaux de la DGCA et des politiques culturelles innovantes menées à l'étranger. En particulier, une enquête sur les mobilités étudiantes et les partenariats à l'international des établissements d'enseignement supérieur du champ de la création artistique a été menée et a mis en lumière les principaux types et territoires de partenariat en Europe (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Royaume-Uni), en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) et en Asie (Chine, Japon, Corée du sud), ainsi que les territoires émergents (Pologne, Pays-Bas).

La diffusion artistique pluridisciplinaire

Le Bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire est en charge du suivi des lieux de diffusion pluridisciplinaires (Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette, scènes nationales, scènes conventionnés), de l'office national de diffusion artistique et de la coordination de la politique numérique de la DGCA.

Deux nouveaux établissements sont entrés dans le réseau des scènes nationales qui, avec la labellisation des théâtres de Brive et de Tulle réunis et des Quinconces-L'Espal au Mans, compte désormais 73 structures, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Comme en 2016, l'important renouvellement des directions s'est poursuivi avec 11 nominations agréés par la Ministre de la Culture : Nicolas Blanc dans le cadre de la labellisation de la scène nationale Brive et Tulle, Fériel Bakouri à Cergy, Laurent Dréano à Amiens, Sandrine Mini à Sète, Franck Becker à la Rochelle, Ludovic Rogeau à Dunkerque, Vincent Léandri à Quimper, Yannick Marzin à Belfort pour la direction unique des scènes nationales de Belfort et de Montbéliard, Béatrice Hanin à Saint-Nazaire, Béatrice Daupagne au Creusot et Olivier Perry à Vandoeuvre. Chacune de ces nominations a été guidée par une exigence, partagée avec les collectivités, du renforcement de l'accompagnement des artistes et d'une prise en compte de la plus large possible des populations des territoires concernés.

Le programme des scènes conventionnées a quant à lui connu une évolution importante dans le cadre des travaux de la Loi Liberté de création, architecture et patrimoine, avec la mise en place d'une appellation d'intérêt national reconnaissant leur rôle essentiel et garantissant un soutien durable de l'État autour de trois mentions, correspondant aux priorités de la politique publique culturelle. **La mention « art et création »** reconnaît l'activité de lieux qui développent, à l'égard de disciplines artistiques spécifiques, un travail durable d'accompagnement des artistes et de facilitation de leur création et de la diffusion de leurs œuvres. **La mention « art, enfance, jeunesse »** s'adresse à des lieux qui développent une action exemplaire dans l'accompagnement de la création à destination des enfants et des jeunes, de sa diffusion et de son inscription au cœur des partenariats et parcours d'éducation artistique et culturelle. **La mention « art en territoire »** est réservée à des projets développant un volume significatif d'activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations, sous forme de décentralisation, d'itinérance et de présence artistique hors-les-murs.

Pour sa part, l'ONDA (Office national de diffusion artistique) a poursuivi son action d'encouragement à la diffusion, contribuant à augmenter la capacité à la prise de risque des lieux, la durée globale des temps d'exploitation des spectacles et la présence des artistes sur un territoire. L'office a notamment mené des actions en faveur des artistes en exil, renforcé son intervention sur les territoires ultramarins et son soutien aux spectacles pour l'enfance et la jeunesse. Les discussions ont été menées à leur terme pour dessiner la prochaine convention liant le ministère à l'Onda pour la période 2018-2020.

En ce qui concerne l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), dont le bureau assure la tutelle, l'année aura permis un déploiement de l'activité artistique et culturelle sur l'ensemble des espaces du parc de la Villette avec notamment un renforcement des propositions à l'égard des enfants. Cette année vit également se concrétiser le dispositif « Micro-Folies » initié et coordonné par l'établissement et consistant à proposer une offre artistique et culturelle hors-les-murs, en France et à l'étranger à l'appui d'un « musée numérique » constitué de 250 œuvres majeures, patrimoniales et contemporaines. L'objectif est de favoriser l'accès des publics, en particulier les plus jeunes et les plus éloignés, à des contenus numériques interactifs, produits par L'EPPGHV et – force du projet – avec de grandes institutions nationales. Au-delà de l'offre numérique, les Micro-Folies sont conçues comme des lieux de vie et de pratiques artistiques et culturelles et proposent à ce titre un espace scénique, un café et un espace atelier. Six premières Micro-Folies se sont installées dans le cadre d'un soutien spécifique du ministère (Sevran, Lille, Denain, Avignon, Rangoun en Birmanie et Izmir en Turquie). Connectées entre elles, les Micro-Folies ont, à terme, vocation à constituer un réseau permettant notamment l'organisation d'événements culturels collectifs.

Enfin en matière de numérique dont l'objectif consiste à placer la DGCA et ses réseaux d'établissements et de partenaires en situation de répondre durablement aux enjeux du numérique en matière de création, de diffusion et de relations aux publics, cette année a été plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre du projet « Matrice Arts » en partenariat avec l'École 42, dont l'objectif visait à créer des prototypes d'applications numériques répondant à des enjeux thématiques attachés à la diffusion et la relation aux publics, dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant. Le dispositif a réuni des équipes étudiantes venues d'horizons complémentaires dans une démarche de transdisciplinarité : étudiants d'écoles supérieures d'art (École nationale supérieure des arts décoratifs et École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy), étudiants en informatique de l'École 42, étudiants en ingénierie culturelle de l'Icart, qui ont été accompagnés par 50 professionnels de la culture tout au long du processus afin de produire des propositions innovantes en phase avec les attentes du secteur. L'année 2018 permettra de développer des soutiens spécifiques aux projets innovants mêlant création et numérique.



« Au bois » © Sylvain Gouraud

La sous-direction des affaires financières et générales

La sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG) a la responsabilité des moyens de fonctionnement de la direction générale et assure à ce titre la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires qui lui sont affectés, en lien avec les autres services de la direction et avec le secrétariat général du ministère. Elle exerce également une mission de coordination et de conseil sur les sujets transversaux de la direction : élaboration du projet de loi de finances (PLF), tutelle des opérateurs, suivi des investissements, respect des plafonds d'emplois, suivi de l'action territoriale, analyses juridiques...

Actions transversales

La sous-direction assure l'élaboration du budget et le suivi de l'exécution des crédits du programme 131 « Création » dont la directrice générale est responsable. La SDAFIG participe par ailleurs à la construction budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur les programmes 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Le travail de l'année a conduit à ce qu'en LFI 2018 (loi de finances initiale), le programme 131 augmente de 2 M€ par rapport à 2017. A périmètre constant (transferts de crédits et mesures de rebasage sur d'autres programmes), les moyens du programme 131 augmentent de 6 M€, soit une hausse de près de 1 %. Ces moyens supplémentaires doivent prioritairement contribuer à soutenir la diversité de la création et la pérennisation du maillage territorial de l'offre culturelle, priorité devant être donnée aux actions favorisant la vie culturelle des régions et la diffusion des œuvres auprès d'un public plus large. Sur le programme 224, la LFI 2018 consacre 9 M€ supplémentaires dans le périmètre d'action de la DGCA : 3 M€ pour favoriser l'accès de tous à la pratique musicale, notamment dans le cadre de la mise en place d'une chorale par établissement scolaire, 3 M€ pour renforcer l'offre des pratiques artistiques du réseau labellisé, notamment pendant les vacances scolaires, et 3 M€ pour faciliter la mobilité des artistes et des œuvres en allant au-devant des publics dans les territoires prioritaires.

Sur le plan de l'exécution, la totalité des crédits a été consommée en 2017 et la soutenabilité budgétaire du programme a été assurée tout au long de l'année.

Le bureau des affaires générales (BAG)

Ce bureau gère les moyens financiers, humains et logistiques relevant de la direction générale. Au-delà du suivi de la programmation des crédits centraux, le pôle financier a instruit près de 1400 demandes de paiement (1100 en 2016). Il a contribué à la bonne exécution des crédits sur les différents programmes (131, 224 et 186) qui permet d'atteindre des taux de consommation proches de 100%. L'année 2017 a permis de sécuriser certaines procédures internes afin d'améliorer l'organisation de la chaîne de la dépense, notamment en matière de commande publique.

Le pôle ressources humaines du bureau a représenté la DGCA tout au long de la procédure d'obtention du double label égalité-diversité par le ministère de la Culture. A ce titre, il a préparé l'audition de l'équipe de direction par l'AFNOR sur son plan d'actions destiné à lutter contre les discriminations et à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'année 2017 marque également une évolution dans les méthodes de travail des agents avec la mise en place progressive du télétravail.

Le pôle logistique a quant à lui assuré son rôle de gestion des moyens généraux qui s'est notamment traduit par la poursuite du renouvellement du parc informatique (75 postes de travail) et l'installation d'un serveur partagé provisoire.

Le bureau des affaires juridiques (BAJ)

Le bureau des affaires juridiques s'est fortement mobilisé au cours de l'année 2017 sur la préparation des mesures d'application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Sur les 30 mesures d'application prévues par la loi (décrets et arrêtés) relevant du secteur de la création artistique, sept décrets et 18 arrêtés ont aujourd'hui été publiés. Dans la perspective d'une mise en œuvre uniforme des réformes induites par les textes, le BAJ a préparé un dispositif d'accompagnement à destination des DRAC et des structures labellisées. Ainsi, des formations ont été organisées à leur attention et un « Kit de mise en œuvre » a été envoyé aux DRAC.

L'année 2017 a aussi été marquée par la première saison de mise en œuvre de la réforme du dispositif d'abattement supplémentaire de certains prélèvements sur le produit des jeux accordés aux casinos qui organisent des manifestations artistiques de qualité (décret du 24 juin 2016 relatif au barème de points et arrêté du 5 septembre 2016). Cette réforme simplifie la gestion des dossiers en déconcentrant la procédure.

Sur le plan de l'activité de conseil et d'analyse juridique, les saisines ont été nombreuses : elles touchent à des domaines aussi divers que les marchés publics, la procédure du 1 % artistique, les subventions et le droit des collectivités territoriales.

En matière de propriété intellectuelle, le BAJ s'est investi dans de nombreux dossiers en appui des services de la DGCA et en lien avec le Secrétariat général et la Direction générale des médias et des industries culturelles. L'implication du BAJ a particulièrement porté sur la sécurisation des clauses de cession de droit ainsi que sur sa participation aux travaux relatifs aux droits culturels dans leur relation avec le droit d'auteur.

La gestion du dispositif de protection des salles de spectacles (articles 2 et 3 de l'ordonnance de 1945) reste toujours très active (une vingtaine de demandes en 2017).

Le bureau de l'action territoriale (BAT)

Le bureau de l'action territoriale a poursuivi ses missions de veille, d'analyse et de synthèse concernant la recomposition des territoires (création des nouvelles métropoles, évolution des politiques artistiques des régions, installation des conférences territoriales de l'action publique, etc.) et a collaboré au chantier « Action publique 2022 » consacré à l'évolution des relations des DRAC avec l'administration centrale.

Avec le service de l'inspection de la création artistique, le BAT a poursuivi ses travaux relatifs au soutien de la création artistique en faveur des outre-mer. La synthèse des travaux réalisés a ainsi été publiée, incluant des objectifs opérationnels et des propositions d'évolution pluriannuelles. Par ailleurs, pour soutenir et encourager les expressions de la culture immatérielle dans ses déclinaisons artistiques contemporaines très présentes dans les outre-mer, le BAT a initié un partenariat actif avec la Direction générale des patrimoines. Il est prévu de l'étendre en 2018 à d'autres directions du ministère (Secrétariat général, Délégation générale à la langue française et aux langues de France), voire à d'autres ministères (notamment le ministère en charge des outre-mer).

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion (BOCG)

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion a réalisé en 2017 la première édition du *Panorama annuel des interventions du ministère de la culture en direction des labels* (données budgétaires, données d'activité, cartographies régionales d'implantation). Il a par ailleurs intensifié le suivi des labels de la création par la réalisation d'un kit méthodologique à destination des structures labellisées pour les accompagner dans leurs démarches d'enquêtes de publics, en utilisant les outils numériques aujourd'hui à disposition

En 2017, l'enquête économique sur *La concentration capitaliste et la diversité des acteurs et de la programmation dans les salles de grande capacité* a été actualisée, et face à l'intensification des

mouvements capitalistiques, de nouvelles études ont été lancées sur trois autres périmètres : les festivals de musique actuelle, le théâtre privé et la billetterie.

Le bureau a en outre entamé un chantier de perfectionnement des réalisations cartographiques (exemple page suivante) des lieux de création et de diffusion, tant dans leur forme (cartes statiques ou interactives) que dans leur contenu (zonages pertinents).

Enfin, le bureau a lancé la création de l'outil national de remontée des données de billetterie des spectacles qui seront exploitées dans le cadre de l'observatoire de la création artistique.

La mission du conseil architectural (MCA)

La mission est sollicitée pour son expertise et son conseil dans un grand nombre de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale. Elle a ainsi participé en 2017 aux comités de pilotage et aux comités techniques des grands chantiers en cours dans les services et établissements sous tutelle de la DGCA : Palais de Chaillot, Opéra-Comique, théâtres nationaux, ENSBA, Mobilier national, Manufacture de Sèvres, ENSP Arles, ENSCI, ENSAD, CNSMDP, etc. Elle est également intervenue sur de nombreux projets en région tels que la MC93 à Bobigny, le théâtre des Amandiers à Nanterre, le Citron Jaune à Port-Louis, la Scène nationale d'Aubusson, les centres dramatiques nationaux d'Aubervilliers, Bordeaux, Limoges, Lyon, Dijon, Thionville, Saint-Étienne et Saint-Denis de La Réunion, les centres chorégraphiques nationaux de Nantes, Nancy et Tours, le projet de la nouvelle implantation de la Maison de la danse à Lyon, la salle Maurice Ravel à Lyon, la SMAC Dynamo à Pantin, le GMEM à Marseille, le CNAREP à la Rochelle, l'Opéra du Grand Avignon, le CNAREP à Saint Leu de La Réunion, la Cité internationale des arts, la Fondation Henri Cartier-Bresson, etc.

Deux projets emblématiques sont suivis de près par la mission :

- Le projet Berthier-Bastille : après l'élaboration de deux études de programmation, l'une sur la relocalisation sur le site de Bastille des fonctions logistiques de l'Opéra national de Paris sises à Berthier, l'autre sur la création d'une Cité du théâtre à Berthier regroupant trois opérateurs (Théâtre national de l'Odéon, Comédie Française et Conservatoire national supérieur d'art dramatique), deux procédures de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre ont été lancées sous la forme d'un dialogue compétitif dont les premières phases ont été menées en 2017.
- Le Centre national des arts plastiques : la mission a participé aux différents comités de suivi et de pilotage relatifs à l'étude de programmation des nouvelles réserves qui seront installées à Pantin et dont l'emprise foncière a été acquise en 2017.

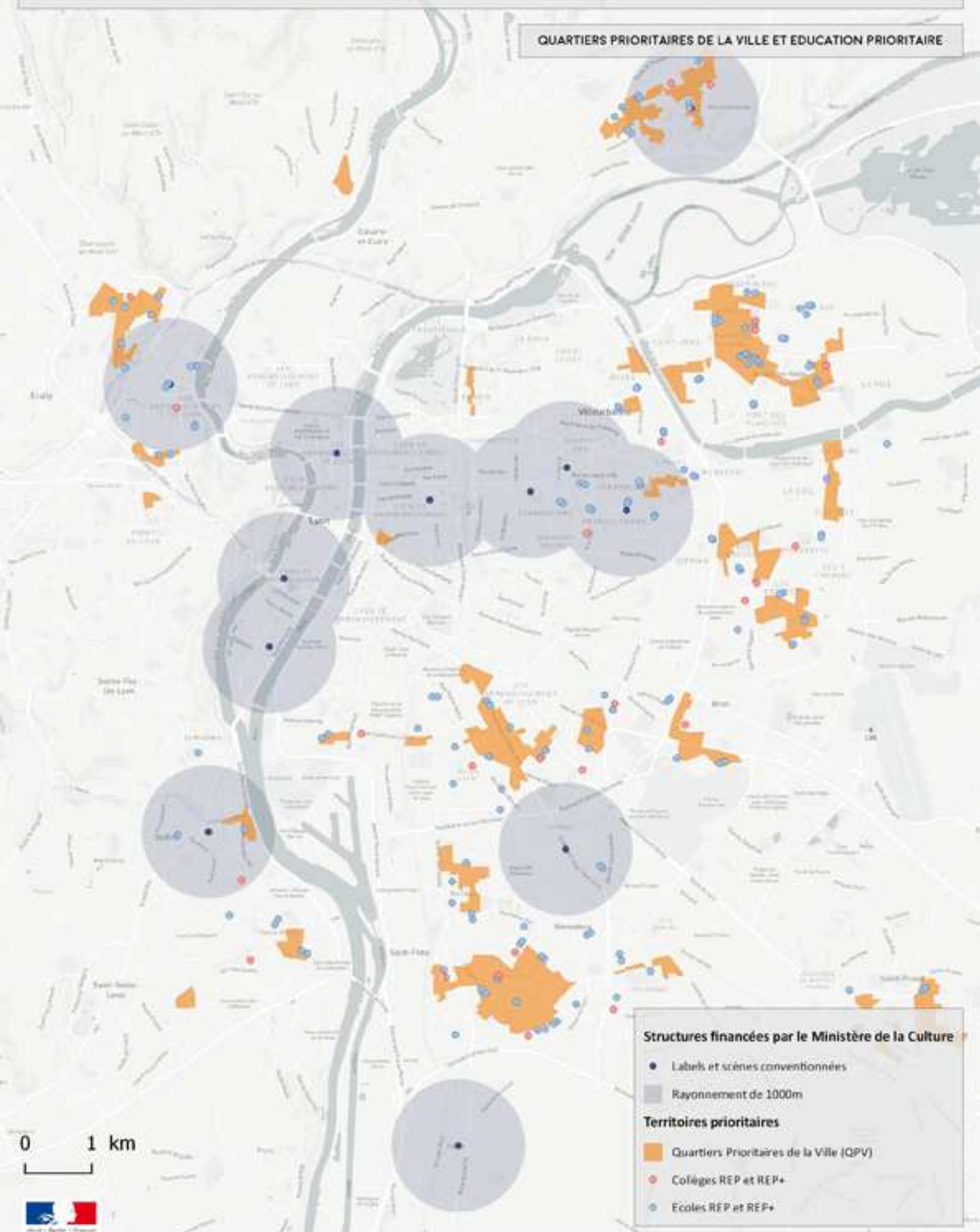
Des opérations phares ont été inaugurées comme l'Opéra-Comique, la salle Gémier du Théâtre national de Chaillot, la MC 93 à Bobigny, la Comédie de Saint-Etienne, le GMEM à Marseille, les espaces de répétitions et les bureaux des Tréteaux de France (CDN).



« Idaline, Donner le bain au nourrisson, CAP Petite Enfance, Mantes-la-Ville » © Géraldine Millo / Cnap

REPARTITION DES STRUCTURES PERMANENTES DE CREATION ET DE DIFFUSION

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE ET EDUCATION PRIORITAIRE



Source : CGET, Ministères de la Culture et de l'Éducation
Auteur : Adrien VAN HAMME (déc. 2017)

Document de travail (démarche exploratoire)

La mission de la communication

La mission apporte son appui en termes de communication à l'action des services de la direction générale. Elle a participé activement à leurs côtés à l'organisation d'événements marquants tels que la restitution (avec présentation d'une publication de synthèse) du séminaire « Art et mondes du travail » au Centre Pompidou le 7 mars, la journée d'étude sur la notoriété des artistes au défi de l'économie numérique, « Ni vu ni connu », le 27 juin au Palais de Tokyo, l'événement de clôture du projet « Matrice Arts et Numérique » le 17 octobre dans l'auditorium de la Station F, la deuxième édition du Forum de la Mode « Le sens de la mode » qui a réuni près de 400 professionnels dans le centre de conférence du ministère de l'Economie et des Finances le 10 novembre et la journée « Action culturelle dans la création artistique » le 1^{er} décembre au Centre Pompidou.

Trois opérations nationales portées par la DGCA font l'objet d'un fort engagement de la mission qui en définit et supervise la communication, en direct, avec un partenaire ou avec un prestataire extérieur, et toujours en liens étroits avec les services. Il s'agit des *Rendez-vous hip hop* (deuxième édition du 27 mai au 3 juin), de la *Fête de la Musique* (21 juin) et des *Journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur* (4^{ème} édition du 16 au 22 septembre).

La mission a, en outre, accompagné la communication (conseils, rédaction d'outils de relations presse, validations) de nombreux événements ou opérations : Pavillon français de la Biennale de Venise - Xavier Veilhan, en lien avec le service des arts plastiques, l'inspection et l'Institut français (organisation notamment de la conférence de presse le 30 janvier au Centre Pompidou), Bourse Agora du Design, cérémonie de remise des titres de Maîtres d'art, 70 ans de la décentralisation dramatique, Journées européennes des Métiers d'art, événement de valorisation des métiers d'art dans les jardins de Matignon pour les Journées européennes du Patrimoine (en lien avec Sèvres, le Mobilier national et l'INMA), nominations des directeurs de structures labélisées. La mission a aussi participé aux expositions « Jeunes générations » des œuvres de la commande publique photographique sur la jeunesse, Gare de Lyon (10 mars) et « Transanatolia » de Mathias Depardon aux Archives nationales (6 octobre).

Pour améliorer la visibilité des champs de la création artistique sur internet et afin d'accompagner la refonte du web du ministère de la Culture qui a vu la fermeture du site culture.fr en 2017, la mission a mis à jour, enrichi et revu sa présence sur le site culturecommunication.gouv.fr. Ainsi, le mini-site dédié à la photographie a été pris en charge (création de la délégation à la photographie), un mini-site mode et design a été créé ainsi qu'un espace dédié à l'art urbain. Le mini-site *1 immeuble, 1 œuvre* a, quant à lui, été entièrement revu pour donner une image juste du dispositif qui entre en phase de croissance avec de nombreux projets mis en chantier et réalisés au cours de l'année. Des cartographies dynamiques ont été créées pour rendre compte de la diversité et de la richesse des labels et des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique sur le territoire. La visibilité des événements a été renforcée sur le site et ces derniers ont été particulièrement relayés par la DICOM sur les réseaux sociaux numériques du ministère (réouverture de structures, inaugurations, festivals, foires, grands événements...).

Sous l'impulsion du Bureau de l'action européenne et internationale qui l'a cordonnée et en a rédigé les contenus, la mission a publié la première plaquette de présentation de l'action de la DGCA en direction de l'étranger (*Création artistique / Performing arts & visual arts*). Ecrite en français et en anglais, elle s'adresse aux professionnels étrangers désirant développer des partenariats et des coopérations en France. Cette brochure de douze pages, disponible en ligne et en papier, présente les principaux dispositifs et organismes accompagnant le développement de stratégies internationales dans les champs du spectacle vivant et des arts plastiques. D'autres travaux d'éditions ont été réalisés : rapport d'activité 2016 de la DGCA (première édition), rapports d'inspection, bilans, brochure « Aménagement d'un lieu de pratique des arts du cirque / Animation – Enseignement – Formation » pour améliorer l'information des professionnels. La réflexion a aussi été engagée sur le chantier « remontées de billetteries » en termes de communication (création d'un logo, information des professionnels). Enfin, de très nombreuses sollicitations de journalistes ont été traitées dans tous les domaines couverts par le spectacle vivant et les arts

plastiques (suites de la loi LCAP, nouveaux labels, rapport sur la musique, cirque, fonds d'urgence, fonds d'aide à l'emploi pérenne dans le spectacle, nominations, *1 immeuble, 1 œuvre*, sécurité, commandes publiques...).

Outre le traitement des distinctions honorifiques (Légion d'Honneur, Ordre national du Mérite et Arts et Lettres) et des Médailles d'honneur des sociétés musicales et chorales, la mission rédige de nombreux textes institutionnels (éditos, préfaces, textes de présentation de la DGCA, éléments de discours). Enfin, elle a rejoint en 2017 le collège de Terminologie Culture/Médias (une séance de travail mensuelle) : le travail de l'année a porté principalement sur les vocabulaires de l'édition, de l'art urbain et de la communication.

Dans le domaine de l'information des publics jeunes sur l'offre de formation supérieure de la création artistique, la DGCA a participé à trois salons des formations artistiques. La mission a organisé la présence des établissements d'enseignement supérieur sur le stand du ministère pour le Salon des formations artistiques (28 et 29 janvier, porte de Versailles), le salon de l'Éducation (17 au 19 novembre, porte de Versailles) et le Start (2 et 3 décembre, Les Docks - Cité de la Mode et du Design). La mission a porté un soin attentif à l'organisation de conférences lors de ces salons avec des représentants d'écoles et de la DGCA afin de présenter toute la richesse et la variété de l'offre de formation, les cursus, les diplômes et les débouchés. Cette mission d'information du grand public est complétée par le traitement des questions des usagers qui sont déposées sur le site internet (plus de 200 demandes traitées).

Sur le plan de la communication interne, la mission œuvre à la meilleure circulation de l'information avec notamment la diffusion hebdomadaire d'un compte rendu synthétique du comité de direction et d'une lettre d'information interne bimestrielle. Enfin, les *Rendez-vous de la DGCA*, moments d'échanges avec un invité extérieur sur une thématique donnée, ont connu en 2017 un nouvel élan en accompagnant les réflexions de la direction sur les publics et la médiation. Ainsi, cinq rencontres ont été programmées avec Marie-Christine Bordeaux sur « La médiation, la participation et l'inclusion au cœur des nouveaux enjeux des politiques culturelles », Patrice Meyer-Bisch sur « La création au regard des droits culturels », Hamid Salmi sur « La médiation culturelle en contexte thérapeutique », Luc Carton sur « L'actualité de la démocratie culturelle / Wallonie-Bruxelles » et Olivier Vadrot et Ingrid Brochard sur « Les dispositifs culturels mobiles ». Une dernière édition a traité de l'innovation dans les politiques publiques avec Stéphane Vincent, fondateur de l'association la 27^{ème} Région.



« Hôtel Mercure » © Camille Ayme / Cnap

Le service de l'inspection de la création artistique

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, le service de l'inspection assure l'examen des classements de conservatoires et participe à la définition des schémas nationaux d'orientation pédagogique (SNOP) prévus par la loi LCAP du 7 juillet 2016. Il participe et coordonne l'expertise scientifique et pédagogique exercée dans le cadre des procédures d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux dans le domaine du spectacle vivant. Dans le domaine des arts plastiques, le SICA contribue aux validations et reconnaissance des diplômes et formations : il participe à l'engagement de la procédure de reconnaissance des diplômes (exemple : DNA au grade de licence en 2016/2017). Il contribue à la réflexion sur la poursuite de l'inscription des cursus dans le champ de l'enseignement supérieur (niveau Licence, Master et Doctorat), ainsi qu'à la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art.

Conseil

Dans le domaine du conseil, le SICA a particulièrement contribué aux chantiers de la DGCA sur les publics : à la demande de la directrice générale un inspecteur de chaque collège a participé tout au long de l'année aux travaux du groupe de travail « culture et citoyenneté » animés par le sous-directeur de la SDDAP. Les résultats de l'enquête quantitative et qualitative annuelle sur les actions culturelles menées par les labels et réseaux de la DGCA y ont été analysés ; le processus d'étude des effets sur les enfants des actions de médiation fondé sur des enquêtes avec des psychologues des laboratoires de recherche en psychologie d'Amiens Université Picardie - Jules Verne et Nice-Sophia Antipolis a été accompagné et suivi.

Le service a assuré la conception et la coordination avec les auteurs choisis, de deux numéros de la revue *Culture et recherche* consacrés aux relations entre la scène et la recherche, avec une iconographie conçue spécialement par des plasticiens à l'initiative de l'Inspection.

Le service a contribué à l'analyse de la situation, et l'évolution du CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz). Il a travaillé sur les perspectives du projet de « Maison commune de la musique » ; Il a également, après analyse, impulsé la rédaction d'un contrat de filière type en région dans le domaine des musiques actuelles.

En outre, le SICA s'est attaché à la définition des conditions d'agrément des enseignements préparant à l'enseignement supérieur en spectacle vivant et aux écoles supérieures d'art, à la réécriture des textes réglementaires pour les diplômes de pédagogie dans le spectacle vivant (DE et CA de musique, de danse, d'art dramatique), à la conception du plan « à pleine danse » pour une meilleure place faite à la danse dans l'enseignement général, dans l'éducation artistique et culturelle.

Le service a exercé comme chaque année sa mission constante d'expertise artistique et technique, en délivrant des avis sur des recrutements en cours de dirigeants de structures de label national ou d'établissements publics nationaux, ou sur des projets soumis à concours, en siégeant ès qualités dans des jurys de concours, d'examen, de recrutement, de l'État ou des collectivités territoriales. Cette mission inclut également les projets et candidatures à des dispositifs d'aide rattachés à d'autres services de l'État, à des établissements publics de l'État (Centre national de la Danse, Arcena, CNAP, Académie de France à Rome, DICREAM, etc.), d'autres organismes (Institut Français, Cité internationale des arts, Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, etc.) ou des collectivités territoriales.

Le SICA a systématisé la diffusion aux conseillers en DRAC chargés de la création artistique de la veille documentaire et l'information sur les rapports remis à la DGCA afin de mieux communiquer et de partager les ressources et analyses de ces derniers (disponibles sur la base documentaire CAPADOCE, soit en intranet, soit en accès internet selon la nature du rapport). Enfin, il communique chaque trimestre aux services de la DGCA le tableau sur la nature et l'avancement des missions d'inspections confiées par la directrice générale au SICA.

Rapports d'étude, contrôle, expertise ou évaluation

Les inspections relatives à des établissements du périmètre des labels définis par l'article 5 de la LCAP et son décret d'application ont constitué 12 des 22 rapports d'inspection remis en 2017. Des FRAC, centre d'art, CDN, CNAREP, CCN, scène nationale, SMAC ont ainsi été abordés, sur tout le territoire métropolitain. Quatre autres lieux ont aussi été l'objet de rapports, portant sur des situations de transition, d'interrogation (ainsi pour le Tarmac scène francophone, le Studio Sonré de Pierre Henry, et les centres de ressources en musiques traditionnelles suite à la fusion de la région Nouvelle-Aquitaine). Une demi-douzaine d'avis ont également été remis à l'administration, sur des compagnies indépendantes théâtrales aidées en administration centrale.

Deux études ont renouvelé l'intérêt de l'appui de l'inspection de la création artistique pour l'administration centrale dans sa mission d'évaluation et de définition des politiques publiques : le dispositif d'aide à la création dramatique (dédié initialement au soutien à l'écriture) rattaché à Artcena et le dispositif d'aides déconcentrées individuelles aux artistes plasticiens. L'étude des artothèques a quant à elle mis en relief cet axe politique et ses qualités en termes de médiation avec les populations, bien au-delà des publics des lieux labellisés.

Rapports de classement de conservatoires et habilitations d'enseignement supérieur

Le service a poursuivi le traitement des demandes de renouvellement ou de classement de conservatoires de l'enseignement artistique spécialisé transmises avec retard par les collectivités territoriales, au-delà de l'échéance d'octobre 2015¹ : 61 CRC-I (conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal...), 7 CRD (conservatoire à rayonnement départemental) et 3 CRR (conservatoire à rayonnement régional) ont ainsi été classés. La procédure de classement sera totalement réformée en 2018.

Le SICA a participé aux travaux d'expertise portant sur l'enseignement supérieur. La campagne d'habilitation de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant a porté sur cinq établissements d'enseignement supérieur et six de leurs formations (de niveau DNSP, DE, CA), dont trois nouvelles. Parmi ces établissements, ont ainsi fait l'objet de cette procédure, en musique les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et de Paris, et, en danse, le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris/Boulogne-Billancourt (PSPBB) et l'École du Centre national de Danse Contemporaine d'Angers (CNDC).

Concernant les arts plastiques, le SICA a participé à l'engagement de la procédure de reconnaissance des DNA (diplôme national d'art, fusion du DNArts Plastiques et du DNArts&Techniques) au niveau licence des 39 établissements territoriaux : le processus de reconnaissance au grade de licence a été conduit par la SDEESR.

Centre de documentation

L'année a été marquée notamment par une inondation des caves des Bons-Enfants qui a entraîné la destruction de nombreux documents et une impossibilité d'accès à la partie ancienne du fonds. La numérisation d'une vaste partie des fonds de la DGCA a limité l'impact de ce sinistre sur les services.

Le centre de documentation a beaucoup travaillé en « inter-directions », sur le changement de logiciel documentaire du ministère.

Le fonds documentaire connaît un enrichissement régulier ; l'allègement « papier » s'est accéléré. Le stock comprend aujourd'hui virtuellement 10 490 documents, ce qui représente 14 % du stock total du ministère. La DGCA est le troisième centre documentaire après le secrétariat général et le service des musées de France. La documentation gère une cinquantaine d'abonnements.

¹ Fin du délai prorogé accordé pour le renouvellement des classements accordés par l'article 7 du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Le centre travaille essentiellement avec trois outils toujours en évolution : culturecommunication.gouv.fr (rubrique Documentation refondue en cours d'année), Sémaphore Culture'doc (25 dossiers documentaires, 5 sitothèques et « Focus » bibliographies portant sur des points précis), Capadoce base documentaire. La maquette de « La Semaine de la Doc » regroupant Actuweb et Actu livres a été actualisée.

A l'heure actuelle, le centre estime à 55 % les agents de la DGCA qui font appel à la Documentation, dont 30 % de façon régulière.



« Deux jeunes filles, Tamarone, janvier 2017 », tiré de la série « 180 km après la mer » © Lola Reboud / Cnap

Illustrations :

Les photographies sont tirées des deux commandes publiques
« Les Regards du Grand Paris » et « La Jeunesse en France / Jeunes Générations ».



Direction
générale
de la création
artistique
avril 2018